

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Public Works and Government Services Canada
ATB Place North Tower
10025 Jasper Ave./10025 ave. Jaspe
5th floor/5e étage
Edmonton
Alberta
T5J 1S6
Bid Fax: (780) 497-3510

Title - Sujet Food - Combined Food, CFB Edmonton	
Solicitation No. - N° de l'invitation W0127-14P001/A	Date 2014-06-10
Client Reference No. - N° de référence du client W0127-14P001	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$EDM-023-10195
File No. - N° de dossier EDM-4-37026 (023)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-06-26	
Time Zone Fuseau horaire Mountain Daylight Saving Time MDT	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Taylor, Ian	Buyer Id - Id de l'acheteur edm023
Telephone No. - N° de téléphone (780)497-3621 ()	FAX No. - N° de FAX (780)497-3510
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE EDMONTON GARRISON STN FORCES P.O.BOX 10500 EDMONTON Alberta T5J4J5 Canada	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)
Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada
ATB Place North Tower
10025 Jasper Ave./10025 ave Jasper
5th floor/5e étage
Edmonton
Alberta
T5J 1S6

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

W0127-14P001/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

EDM-4-37026

Buyer ID - Id de l'acheteur

edm023

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W0127-14P001

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Laissée vierge intentionnellement

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0127-14P001/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
edm023

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W0127-14P001

File No. - N° du dossier
EDM-4-37026

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

TABLE DES MATIÈRES

TITRE : MDN – Garnison Edmonton – produits d'épicerie

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction
2. Sommaire
3. Exigences relatives à la sécurité
4. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des offres
3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes
4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes
2. Attestations additionnelles préalables à l'émission d'une offre à commandes

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre
2. Exigences relatives à la sécurité
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée de l'offre à commandes
5. Responsables
6. Utilisateurs désignés
7. Instrument de commande
8. Limite des commandes subséquentes
9. Ordre de priorité des documents
10. Attestations
11. Lois applicables

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0127-14P001/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
edm023

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W0127-14P001

File No. - N° du dossier
EDM-4-37026

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Besoin
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Durée du contrat
4. Paiement
5. Instructions pour la facturation
6. Assurances
7. Clauses du *Guide des CCUA*

Liste des annexes :

- Annexe A - Besoin
- Annexe B - Base de paiement
- Annexe C - Rapports d'utilisation pour l'offre à commandes

TITRE : MDN – Garrison Edmonton – Produits d'épicerie

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- | | |
|----------|--|
| Partie 1 | Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin; |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants: renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC; |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés; |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations : comprend les attestations à fournir; |
| Partie 6 | 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent:

6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;

6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes. |

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement et toute autre annexe.

2. Sommaire

Établir diverses offres à commandes individuelles régionales (OCIR) pour la fourniture, la livraison et le déchargement de divers produits d'épicerie, des produits laitiers, du pain, de la viande et des produits frais au ministère de la Défense nationale, Garrison de la BFC/USS Edmonton, au fur et à mesure des besoins, pendant une période d'un an.

L'estimation de la période d'un an est du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 inclusivement. Avec l'exception de la catégorie des Produits frais, qui débute le 1^{er} août 2014. Chaque catégorie est divisée entre différentes périodes de renouvellement, conformément aux modalités du présent document.

L'énoncé des besoins est divisé entre cinq (5) catégories et leurs périodes de renouvellement sont les suivantes :

- 1) Produits d'épicerie divers – période de renouvellement de 6 mois;
- 2) Produits laitiers – période de renouvellement de 6 mois;
- 3) Pain – période de renouvellement de 6 mois;
- 4) Viandes – période de renouvellement de 3 mois;
- 5) Fruits et légumes frais – renouvellement tous les mois.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0127-14P001/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
edm023

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W0127-14P001

File No. - N° du dossier
EDM-4-37026

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Période de renouvellement – Le titulaire de l'offre à commandes peut mettre à jour les prix des articles énumérés dans leur offre à commandes. Le fournisseur de l'OC ne change pas.

- Les prix mis à jour peuvent faire l'objet d'un examen et le soutien des prix peut être nécessaire.
- Les articles de chaque catégorie sont passés en revue individuellement. Si le prix augmente de plus de 10 %, il est nécessaire de justifier le prix. Si les prix ne sont pas équitables et raisonnables, les éléments peuvent être retirés de la catégorie pour la période de l'offre à commandes.

Une (1) offre à commandes est émise par catégorie dans le cadre du présent processus d'approvisionnement. Si un offrant est recommandé pour l'attribution d'une offre à commandes pour plus d'une catégorie, seule une offre à commandes sera attribuée pour ce fournisseur pour ces catégories si les périodes sont les mêmes.

Les offrants doivent fournir une liste de noms ou toute autre documentation connexe, selon les besoins, conformément à l'article 01 des instructions uniformisées 2006.

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

Pour ce besoin, une préférence est accordée aux produits et(ou) aux services canadiens.

3. Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0127-14P001/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
edm023

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W0127-14P001

File No. - N° du dossier
EDM-4-37026

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans *le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

2006 (2014-03-01) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2006, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours
Insérer : cent quatre-vingt (180) jours

1.1 Clauses du Guide des CCUA

B3000T (2006-06-16) Produits équivalents
C0008T (2007-05-25) Soutien des prix - soumission non concurrentielle (pour le rafraîchissement uniquement)
M0019T (2007-05-25) Prix et(ou) taux fermes

2. Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

Une fois qu'une offre a été composée et soumise par télécopieur ou par courrier, une copie du document de travail (fichier Excel) doit être envoyée par courriel à l'adresse suivante:

WST.EDMFood@pwgsc-tpsgc.gc.ca

3. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0127-14P001/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
edm023

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W0127-14P001

File No. - N° du dossier
EDM-4-37026

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

4. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur en Alberta et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (1 copie papier)

Section II : offre financière (1 copie papier et une copie électronique dans un format de fichier compatible avec MS Excel, le fichier peut être envoyé par courriel à l'adresse suivante:
WST.EDMFood@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Section III: attestations (1 copie papier)

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement »). Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0127-14P001/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
edm023

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W0127-14P001

File No. - N° du dossier
EDM-4-37026

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Paiement par carte de crédit

Le Canada demande que les offrants complètent l'une des suivantes :

- a) () les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées :

VISA _____

Master Card _____

- b) () les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.
- c) L'équipe d'évaluation devra d'abord déterminer si deux (2) offres ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien. Si c'est le cas, seulement les offres accompagnées d'une attestation valide seront évaluées selon le processus d'évaluation, sinon toutes les offres reçues seront évaluées. Si des offres accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, et qu'il reste moins de deux offres recevables accompagnées d'une attestation valide, l'équipe poursuivra l'évaluation des offres accompagnées d'une attestation valide. Si toutes les offres accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, alors toutes les autres offres reçues seront évaluées.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Les offrants doivent avoir la possibilité d'effectuer toute l'étendue du travail tel que décrit dans l'annexe «A» Besoin; et

1.1.2 Chaque catégorie sera évaluée séparément, par période.

1.1.3 Pour les catégories applicables de l'annexe B – Documents de travail - Base de paiement, les offrants doivent :

1.1.2.1 Fournir les prix pour quatre-vingt pour cent (80 p. 100) pour les types d'articles inscrits sur la liste de produits;

1.1.2.2 Inclure les détails dans la colonne **Format offert** pour les articles offerts. Si la colonne est vide, le Format demandé sera utilisé.

1.2 Évaluation financière

1.2.1 Le prix de l'offre sera évalué en dollars canadiens, FAB destination, y compris les droits écologiques, les dépôts, la livraison, le déchargement et le carburant. Les droits de douane canadiens et la taxe d'accise sont inclus alors que la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée sont exclues. Les autres frais ne seront pas acceptés. Les valeurs estimées identifiées conformément à l'annexe B sont pour des fins d'évaluation uniquement.

1.2.2 Le prix offre d'ensemble total par catégorie sera calculé comme suit:

- a) chaque prix unitaire sera multiplié par la quantité applicable pour obtenir une ligne totale prolongée prix d'article;
- b) si un offrant ne fournit pas un prix pour tous les articles d'exécution, ou s'il ne fournit un prix que pour un article d'exécution substitué non dûment incorporé dans une modification, ou si la valeur soumise ne permet pas une conversion dans le format requis, TPSGC, pour fins d'évaluation seulement, éliminera les articles d'exécution concernés du processus d'évaluation. Les articles

d'exécution touchés ne doivent pas dépasser le pourcentage d'omissions admissibles selon la 1.1.3 au-dessus. Si le nombre d'articles d'exécution touchés dépasse le pourcentage d'omissions admissibles, l'offre sera considérée comme non conforme et écartée sans autre examen;

- c) S'il y a lieu et en fonction du nombre d'omissions admissibles conformément à l'Évaluation technique, 1.1.3 ci-dessus, les articles touchés, tel que décrit dans l'Évaluation financière 1.2.2 (b) ci-dessus, seront précisés et corrigés ci-dessous :
- i. Les éléments de ligne contenant des erreurs de prix unitaires ne feront pas partie de l'offre à commandes moins honoré par les offrants. Si ce n'est pas honoré et il ya une disposition pour de multiples offres à commandes, la prochaine offre avec la plus basse permanent conserverait le poste, et
- d) les prix totaux multipliés des articles d'exécution seront additionnés pour obtenir le prix offert total évalué.

1.3 Clauses du Guide des CCUA

M0220T (2013-04-25), Évaluation du prix

2. Méthode de sélection

- 2.1** Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.
- 2.2** Une (1) offre à commandes est émise par catégorie dans le cadre du présent processus d'approvisionnement. Si un offrant est recommandé pour l'attribution d'une offre à commandes pour plus d'une catégorie, seule une offre à commandes sera attribuée pour ce fournisseur pour ces catégories si les périodes sont les mêmes.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les offrans doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrans remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut à remplir l'une de ses obligations prévues dans le cadre de tous contrats subséquents, s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre peut être déclarée non recevable ou pourrait entraîner la mise de côté de l'offre à commandes ou constituer un manquement aux termes du contrat.

1. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes

1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - renseignements connexes

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - offre, des instructions uniformisées 2006. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

2. Attestations additionnelles préalables à l'émission d'une offre à commandes

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec l'offre mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande du responsable de l'offre à commandes et de fournir les attestations dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0127-14P001/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
edm023

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W0127-14P001

File No. - N° du dossier
EDM-4-37026

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

2.1 Attestation du contenu canadien

2.1.1 Clause du *Guide des CCUA* A3050T (2010-01-11) Définition du contenu canadien

2.2 Attestation du contenu canadien

Cet achat est conditionnellement limité aux produits canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande d'offres à commandes, les offrants reconnaissent que seulement les offres accompagnées d'une attestation à l'effet que le ou les produits offerts sont des produits canadiens, tel qu'il est défini dans la clause A3050T, peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec l'offre aura pour conséquence que le ou les produits offerts seront traités comme des produits non-canadiens.

L'offrant atteste que :

() au moins 80 p. 100 du prix total de l'offre correspond à des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause A3050T.

Pour de plus amples renseignements afin de déterminer le contenu canadien de plusieurs produits, plusieurs services ou une combinaison de produits et de services, consulter l'Annexe 3.6(9), Exemple 2 du *Guide des approvisionnements*.

PARTIE 6 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre

1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe A.

2. Exigences relatives à la sécurité

Cette offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2005 (2014-03-01), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe «C». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être soumises « trimestriellement » au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres:

Premier trimestre : du 1^{er} avril au 30 juin;
Deuxième trimestre : du 1^{er} juillet au 30 septembre;
Troisième trimestre : du 1^{er} octobre au 31 décembre;
Quatrième trimestre : du 1^{er} janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les quinze (15) jours civils suivant la fin de la période de référence.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0127-14P001/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
edm023

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W0127-14P001

File No. - N° du dossier
EDM-4-37026

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

4. Durée de l'offre à commandes

4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du _____ au _____. (pour une période d'un an).

5. Responsables

5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom : Ian Taylor
Titre : Spécialiste en approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Direction : Région de l'Ouest
Adresse : Plaza Telus Nord, 10025 avenue Jasper, 5e étage, Edmonton, AB T5J 1S6
Téléphone : 780-497-3621
Télécopieur : 780-497-3510
Courriel : Ian.Taylor@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est : _____ (sera inséré à l'attribution du contrat)

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____ - _____
Télécopieur : _____ - _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquentes à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0127-14P001/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
edm023

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W0127-14P001

File No. - N° du dossier
EDM-4-37026

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

5.3 Représentant de l'offrant

(À remplir par l'entrepreneur et soumis au moment de la soumission.)

Demandes de renseignements généraux :

Nom: _____
Téléphone : _____ - _____
Télécopieur : _____ - _____
Courriel : _____

Suivi des livraisons :

Nom: _____
Téléphone : _____ - _____
Télécopieur : _____ - _____
Courriel : _____

6. Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est :
Base des Forces canadiennes (BFC) Edmonton Garrison, Edmonton, Alberta.

7. Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes.

8. Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 100 000.00 \$ (taxes applicables incluses).

8.1 Montant minimum de chaque commande subséquente

La plupart des commandes subséquentes passées aux termes de la présente offre à commandes auront un montant minimum de 200 \$ (taxe sur les produits et services incluse).

8.2 Renseignements sur la livraison des commandes subséquentes

8.2.1 Commande subséquente de 200 \$ ou plus :

Toutes les commandes sont destination FAB, y compris tous les frais de livraison et de déchargement, sauf précision contraire au moment de la commande subséquente.

8.2.2 Commande subséquente de moins de 200 \$:

Les frais de transport seront payés d'avance et facturés à titre d'article distinct sur la facture au prix coûtant pour l'offrant et à la discrétion de ce dernier si le point de livraison (FAB) se trouve en dehors de la zone de livraison normale de l'offrant. Les frais de transport doivent être étayés d'une copie papier de la feuille de transport si le consignataire en fait la demande.

9. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2014-03-01), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services;
- d) les conditions générales 2010A (2014-03-01), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- e) l'Annexe A, Besoin;
- f) l'Annexe B, Base de paiement;
- g) l'Annexe C, Rapports d'utilisation pour l'offre à commandes;
- h) l'offre de l'offrant en date du _____ (*insérer la date de l'offre*)

10. Attestations

10.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions d'émission de l'offre à commandes (OC). Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour manquement et de mettre de côté l'offre à commandes.

10.2 Clauses du *Guide des CCUA*

M3060C (2008-05-12), Attestation du contenu canadien

11. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur en Alberta et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0127-14P001/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
edm023

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W0127-14P001

File No. - N° du dossier
EDM-4-37026

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

1. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

2. Clauses et conditions uniformisées

2.1 Conditions générales

2010A (2014-03-01) Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 16 Intérêt sur les comptes en souffrance, de 2010A (2014-03-01) Conditions générales - biens (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

3. Durée du contrat

3.1 Date de livraison

La livraison doit se faire conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes. Le MDN donnera un avis d'au moins 48 heures et un délai supplémentaire (s'il y a lieu), calculé selon la base de paiement, s'appliquera si le MDN donne un avis de moins de 24 heures.

4. Paiement

4.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix unitaire prix ferme, comme indiqué à l'annexe B pour un coût défini dans l'appel-up. Les droits de douane sont inclus et les produits et des services fiscaux ou de vente harmonisée est en sus, le cas échéant.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

4.2 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA* [H1000C](#) (2008-05-12), Paiement unique

4.3 Clauses du *Guide des CCUA*

C5201C (2008-05-12), Frais de transport payés d'avance (s'il y a lieu)
M3000C (2006-08-15), Liste de prix

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0127-14P001/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
edm023

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W0127-14P001

File No. - N° du dossier
EDM-4-37026

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

4.4 Paiement par carte de crédit

La carte de crédit suivante est acceptée : _____.

OU

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : _____ et _____.

5. Instructions pour la facturation

5.1 L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient exécutés.

Chaque facture doit être appuyée par:

- a) L'adresse figurant à la page 1 du contrat;
- b) Le numéro de la commande;
- c) Le numéro de contrôle de la facture du fournisseur;
- d) La date de livraison.

5.2 Les factures doivent être distribuées comme suit:

- a) L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6. Assurances

Clause du *Guide des CCUA* G1005C (2008-05-12), Assurances

7. Clauses du *Guide des CCUA*

A9068C (2010-01-11)	Règlements concernant les emplacements du gouvernement
B2005C (2007-05-25)	Poisson - estampillage de la qualité
B3003C (2007-05-25)	Catégorie de viande
B7500C (2006-06-06)	Marchandises excédentaires
C3601C (2010-01-11)	Rajustement des prix - lait
C3602C (2008-05-12)	Rajustement des prix - lait
D0014C (2007-11-30)	Livraison de produits réfrigérés ou congelés
D0018C (2007-11-30)	Livraison et déchargement
D3004C (2007-11-30)	Genre de transport
D3007C (2007-11-30)	Inspection et estampillage
D5311C (2007-11-30)	Droit d'accès et inspection de la viande
D5328C (2007-11-30)	Inspection et acceptation

ANNEXE A

Besoin

offres à commandes individuelles régionales (OCIR) pour la fourniture, la livraison et le déchargement de divers produits d'épicerie, des produits laitiers, du pain, de la viande et des produits frais au ministère de la Défense nationale, Garnison de la BFC/USS Edmonton, au fur et à mesure des besoins, pendant une période d'un an.

L'estimation de la période d'un an est du 1^{er} juillet 2014 au 31 mai 2015 inclusivement. Chaque catégorie est divisée entre différentes périodes de renouvellement, conformément aux modalités du présent document.

L'énoncé des besoins est divisé entre cinq (5) catégories et leurs périodes de renouvellement sont les suivantes :

- 6) Produits d'épicerie divers – période de renouvellement de 6 mois;
- 7) Produits laitiers – période de renouvellement de 6 mois;
- 8) Pain – période de renouvellement de 6 mois;
- 9) Viandes – période de renouvellement de 3 mois;
- 10) Produits frais – renouvellement tous les mois.

Période de renouvellement – Le titulaire de l'offre à commandes peut mettre à jour les prix des articles énumérés dans leur offre à commandes. Le fournisseur de l'OC ne change pas.

- Les prix mis à jour peuvent faire l'objet d'un examen et le soutien des prix peut être nécessaire.
- Les articles de chaque catégorie sont passés en revue individuellement. Si le prix augmente de plus de 10 %, il est nécessaire de justifier le prix. Si les prix ne sont pas équitables et raisonnables, éléments peuvent être retirés de la catégorie pour la période de l'offre à commandes.

Le titulaire de l'offre à commandes peut accepter ou refuser de fournir des produits qui ne figurent pas à l'annexe B, Base de paiement. Les prix des produits non listés seront déterminés conformément à l'annexe B, Base de paiement.

Confirmation de la commande subséquente, remplacement

1. Lorsque des produits d'épicerie sont demandés, le MDN enverra le formulaire TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes par télécopieur, ou il fera parvenir la copie papier, au titulaire de l'offre à commandes. Toutes les commandes subséquentes seront passées dans un délai minimal de 48 heures avant la date de livraison prévue. La livraison de produits alimentaires peut se faire pendant les fins de semaine et les jours fériés. Les livraisons le dimanche et les jours fériés sont peu fréquentes, elles sont survenues environ 3 fois au cours des 7 dernières années. Une livraison est requise lors d'imprévus, par exemple, lors d'interventions d'urgence (p. ex. des inondations) et pour répondre à des besoins opérationnels. Le cas échéant, le MDN donnera un avis d'au moins 2 jours.
2. L'entrepreneur doit répondre dans les 4 heures qui suivent la réception du formulaire TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes afin de confirmer sa réception, par télécopieur. Les éventuelles pénuries d'articles doivent être immédiatement signalées au représentant des Services alimentaires désigné.

-
3. Le MDN se réserve le droit de modifier une commande subséquente, jusqu'à 24 heures avant le moment prévu de la livraison.
 4. Aucun produit de remplacement ne sera accepté à moins d'avoir été préalablement approuvé par l'autorité technique ou le représentant des Services alimentaires, qui constitue la seule autorité approbatrice pour les produits de remplacement ou les modifications de la commande subséquente. Le titulaire de l'offre à commandes doit assumer toute dépense supplémentaire engendrée par la substitution d'un produit alimentaire. Le prix facturé pour les produits alimentaires de substitution doit être identique au prix du produit remplacé, conformément à l'annexe B, Base de paiement.

Produits refusés ou manquant

1. Les produits qui ne répondent pas aux normes de qualité seront retournés (ouverts ou non). Les frais de livraison engagés pour remplacer ces articles seront assumés par l'offrant.
2. Le titulaire de l'offre à commandes s'engage à livrer les produits alimentaires manquants et à remplacer les produits refusés dans un délai de 24 heures. Le titulaire de l'offre à commandes doit assumer toute dépense supplémentaire engendrée par le remplacement de produits manquants ou rejetés, y compris les coûts de livraison.

Exigences en matière de normes de qualité :

1. Tous les produits doivent être conformes aux lois suivantes et à leurs règlements :
 - i. *Loi sur les sanctions administratives pécuniaires en matière d'agriculture et d'agroalimentaire*
 - ii. *Loi sur les produits agricoles du Canada*
 - iii. *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments*
 - iv. *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation* (en ce qui a trait aux aliments)
 - v. *Loi sur les aliments et drogues* (dispositions relatives aux aliments)
2. Tous les produits offerts doivent être conformes aux normes à jour de l'Office des normes générales du Canada (ONGC), notamment, sans toutefois s'y limiter :
 - i. Jus de fruits fait de concentré - 32.254M;
 - ii. Produits laitiers - 32.161M, 32.165M et 32.172M;
 - iii. Articles d'épicerie secs : Une liste partielle des normes de l'ONGC relatives aux produits d'épicerie se trouve à la pièce jointe no 1 de l'annexe A.
 - iv. Fruits et légumes surgelés : 32-254-M
 - v. Produits : 32.18M, 32-46M, 32.50M, 32-61M, 32-63M, 32-65M, 32-69M, 32-71M, 32-183M et 32-188M.
3. Le contrôle de la qualité des produits sera fait suivant la version la plus récente des spécifications établies par l'Office des normes générales du Canada.
4. Tous les produits alimentaires doivent être transformés dans un établissement sous agrément fédéral, et l'installation de préparation des aliments de l'entrepreneur doit être conforme aux normes de l'ACIA.
5. Toutes les installations responsables de l'entreposage et de la livraison de produits alimentaires doivent avoir fait l'objet d'une analyse des risques aux points critiques.

6. Pour la durée du contrat, le MDN se réserve le droit d'inspecter les installations de l'entrepreneur pour effectuer un contrôle de la qualité et s'assurer que les installations satisfont aux normes qu'un fournisseur approuvé par l'ACIA doit respecter.

Assurance de la qualité

1. Les produits « génériques » ou « sans nom » ne seront pas acceptés, à moins d'avoir été acceptés avant la livraison. Lorsqu'un produit de marque nationale a été précisé, l'offrant fournira ce produit dans le format demandé à moins qu'un substitut ait été approuvé.
2. « Canada de choix » est la catégorie minimale acceptable pour les produits visés par la directive du classement.
3. Tous les produits livrés doivent avoir été récemment préparés. La durée de conservation, ou la date de péremption, doit être clairement indiquée à un endroit bien visible, et toute condition qui modifie la durée de conservation du produit doit être clairement énoncée au moment de la commande.
4. Tous les produits frais (p. ex. le lait) doivent arriver en bon état, et la date de péremption doit être au minimum de 7 jours suivant la date de livraison.
5. Viande
 - a) Tous les produits de viande doivent être adéquatement emballés et ne doivent présenter aucun signe de cristaux de glace, d'excès de givre sur les emballages et de taches d'eau sur les caisses.
 - b) Toutes les portions de bifteck/de rôti de bœuf et les portions individuelles de bœuf doivent être de catégorie AA ou supérieure.
 - c) Tous les morceaux de bœuf (désossés ou non) doivent être vieillis au moins quatorze (14) jours avant la congélation.
 - d) Bœuf haché – Attestation relative à la teneur en gras

L'attestation suivante est requise pour chaque expédition de bœuf haché, signée par le représentant autorisé du fournisseur. « Attestation : la teneur en gras de l'expédition, conformément à la convention d'offre à commandes, a été analysée et ne dépasse pas 19 %. »
 - e) Toute la volaille doit être de catégorie A.
6. Produits laitiers
 - a) Les sacs de polyéthylène doivent être exempts de contamination.
 - b) Tous les produits de crème glacée doivent arriver surgelés à destination.
7. Fruits et légumes - frais
 - a) Tous les fruits et légumes frais doivent respecter les conditions et les exigences en matière de livraison de l'édition actuelle de la norme 32.250M de l'ONGC. Tous les fruits et légumes doivent satisfaire aux exigences en matière de catégorie et aux autres

dispositions de la *Loi sur les produits agricoles au Canada* et du *Règlement sur les fruits et les légumes frais*. Les fruits et légumes doivent être d'une variété, ou posséder des caractéristiques semblables à cette variété, établie pour la catégorie visée en vertu du *Règlement sur les fruits et les légumes frais*. Les fruits et légumes doivent être propres, intacts, sans moisissure, frais et sans signes de perte d'humidité (flétris, ratatinés ou mous), de dommages liés à l'humidité ou à la congélation, ou de brûlures par le soleil. Les fruits et légumes doivent être pratiquement exempts de matières étrangères, de changements de couleur ou de dommages causés par des insectes, des vers, des maladies, la pourriture, la surmaturité, la grêle ou un facteur mécanique ou autre. Les fruits et légumes doivent être livrés et emballés de manière à arriver à destination en bon état et avoir atteint le degré de maturité précisé par l'utilisateur. Aucun fruit ni légume ne doit être mis sur glace, à l'exception du brocoli, du persil et de l'oignon vert.

8. Fruits et légumes - surgelés

- a) En plus de satisfaire aux exigences de l'édition en vigueur de la norme 32.250M de l'ONGC, les fruits congelés doivent être conformes aux dispositions pertinentes de la *Loi sur les aliments et drogues* et de son *Règlement*, de la *Loi sur les produits agricoles au Canada* et du *Règlement sur les fruits et les légumes transformés*.

9. Le représentant des services alimentaires du MDN est la seule personne responsable de l'inspection finale et de l'acceptation des produits au lieu de livraison. Les produits fournis ne doivent porter aucun signe de détérioration ou d'altération. De plus, ils doivent être propres et ne doivent pas avoir été endommagés par des rongeurs ou des insectes. L'autorité technique ou son représentant a le droit de refuser les produits à la livraison et, dans ce cas, le fournisseur doit immédiatement retirer les produits jugés inacceptables.
10. Le représentant à la livraison du consignataire vérifiera auprès du représentant du titulaire de l'offre à commandes que tous les articles expédiés ont été reçus au moyen du connaissance fourni par le titulaire de l'offre à commandes.
11. Le titulaire de l'offre à commandes (OC) ne doit faire payer que les articles livrés et acceptés. Le titulaire de l'OC doit veiller à ce qu'une demande de note de crédit soit faite au moment de la livraison pour tous les articles qui ne sont pas acceptés par le représentant du consignataire au moment de la livraison. Le titulaire de l'OC accepte de fournir au consignataire une note de crédit détaillée dans un délai de trois jours ouvrables suivant la livraison pour tous les articles qui, de l'avis du consignataire et du titulaire de l'OC, étaient manquants ou endommagés avant la livraison. Les factures ne seront pas envoyées pour paiement tant que le titulaire de l'OC n'aura pas fourni au consignataire une note de crédit approuvée. Le titulaire de l'OC doit veiller à ce que les prix indiqués sur toutes les factures soient les prix en vigueur lorsque la commande a été passée.

Type de transport

1. Les produits alimentaires réfrigérés doivent être livrés dans des véhicules de transport climatisés à moins que le responsable autorisé à passer les commandes subséquentes donne des instructions contraires.
- i. Les véhicules de transport à réfrigération doivent conserver une température de quatre degrés Celsius (4° C), avec un écart permis de plus ou moins 2 degrés Celcius).
 - ii. Les véhicules de transport à congélation doivent conserver une température inférieure à -18°degrés Celsius.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0127-14P001/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
edm023

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W0127-14P001

File No. - N° du dossier
EDM-4-37026

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

2. Les véhicules utilisés pour le transport des produits alimentaires doivent être considérés comme le prolongement des locaux de l'entrepreneur. À ce titre, ils ne doivent pas poser de risque à l'intégrité des produits alimentaires qu'ils transportent. Les véhicules doivent servir de lieu de stockage temporaire entre les locaux de l'entrepreneur et le point d'arrivée.
3. Les pratiques en matière de fabrication, d'entretien, d'assainissement, de réfrigération et de manipulation doivent être conformes aux normes qui s'appliquent à un bon fournisseur commercial canadien de produits alimentaires et satisfaire aux normes de l'ACIA.
4. Le véhicule doit être un moyen de transport réservé.

Livraisons

Les livraisons doivent être faites directement en un point précis situé à l'intérieur des limites géographiques de la Garnison d'Edmonton du ministère de la Défense nationale à Edmonton (Alberta) entre 7 heures et 12 heures. Les principales livraisons auront lieu du lundi au vendredi. Des livraisons pourraient être demandées à l'occasion les samedis en raison des besoins opérationnels. Les arrangements relatifs à ces livraisons doivent être pris d'un commun accord par l'offrant et par le représentant désigné des services alimentaires.

L'offrant assume tous les risques de perte ou d'endommagement des biens, jusqu'à ce que ces derniers aient été inspectés et acceptés par le représentant des Services d'alimentation.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0127-14P001/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
edm023

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W0127-14P001

File No. - N° du dossier
EDM-4-37026

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Pièce jointe n ° 1 de l'annexe «A»

**LISTE PARTIELLE - CARACTÉRISTIQUES DU CONSEIL DES NORMES DU
GOUVERNEMENT DU CANADA**

Produits en conformité avec l'ONGC:

1. Spécifications - 32.5M - Farine de blé
2. Spécifications - 32.6M - Farines, Spécialité
3. Spécifications - 32.9M - les mélanges à gâteau, préparé, complète
4. Spécifications - 32.11M - crêpes et gaufres Mixes
5. Spécifications - 32.13M - Céréales, petit déjeuner, préparé, prêt-à-manger.
6. Spécifications - 32.14M - céréales, flocons d'avoine
7. Spécifications - 32.15M - céréales, blé, cuites
8. Spécifications - 32.16M - Produits Pâtes, macaroni, Spaghettini, spaghetti, vermicelles, lasagne, nouilles
9. Spécifications - 32.17M - Riz brun, usiné, étuvé ou précuit
10. Spécifications - 32.75M - Raccourcir
11. Spécifications - 32.76M - Huiles végétales
12. Spécifications - 32.77M - Saindoux
13. Spécifications - 32.78M - Margarine
14. Spécifications - 32.110M - Café, torréfié et moulu
15. Spécifications - 32.113M - Café instantané
16. Spécifications - 32.143M - Conserves de poisson
17. Spécifications - 32.166M - Lait, condensé ou évaporé
18. Spécifications - 32.168M - Lait, Poudre
19. Spécifications - 32.172M - Produits de fromage et de fromage
20. Spécifications - 32.184M - Œufs, Shell
21. Spécifications - 32.208M - Maple Syrup aromatisé
22. Spécifications - 32.211M - Mélasse
23. Spécifications - 32.212M - Chocolat

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0127-14P001/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
edm023

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W0127-14P001

File No. - N° du dossier
EDM-4-37026

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

- 24. Spécifications - 32.234M - garniture pour tarte en conserve
- 25. Spécifications - 32.236M - Confitures, gelées, marmelades et sauce aux canneberges
- 26. Spécifications - 32.237M - Beurre d'arachide
- 27. Spécifications - 32.250M - Fruits et légumes, frais
- 28. Spécifications - 32.252M - Légumes, déshydratés
- 29. Spécifications - 32.253M - conserves de fruits ou de légumes et jus en conserve ou réfrigérés
- 30. Spécifications - 32.254M - Fruits, légumes et jus, congelés
- 31. Spécifications - 32.258M - Tomate Catsup
- 32. Spécifications - 32.262M - pois et haricots, secs
- 33. Spécifications - 32.276M - Fruits secs
- 34. Spécifications - 32.281M - Mélanges à soupe déshydratés, instantané et laisser mijoter
- 35. Spécifications - 32.283M - Boissons Poudres, aromatisée aux fruits

Note : On peut se procurer les normes de l'Office des normes générales du Canada auprès du Centre des ventes de:

L'ONGC
Gatineau (Ontario) K1A 1G6

Téléphone : 1-819-956-0425 or 1-800-665-2472
Télécopieur : 1-819-956-5740

Une collection complète des normes et spécifications de l'Office des normes générales du Canada peut également être consultée aux bibliothèques de dépôt. Pour obtenir des renseignements sur les bibliothèques de dépôt dans le secteur de l'offrant, communiquez avec le Centre des ventes de l'Office des normes générales du Canada.

ANNEXE B

BASE DE PAIEMENT

Veillez consulter le fichier Excel ci-joint nommé Annexe B, Documents de travail - Base de paiement, qui comprend ce qui suit :

- Renseignements sur les documents de travail
- Calendrier des dates de clôture
- Listes des produits pour chaque catégorie :
 - Produits d'épicerie divers
 - Produits laitiers
 - Pain
 - Viandes
 - Produits frais

Période complète de l'offre à commandes : Du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (estimation pour une période d'un an)

Les prix fermes seront en dollars canadiens, taxes applicable en sus, destination FAB, comprenant les frais écologiques, les dépôts, la livraison, les frais de déchargement et de carburant, les droits de douane et taxe d'accise du Canada. Aucun frais supplémentaires ne seront acceptés.

La TPS/TVH et les frais écologiques/dépôts seront indiqués à titre d'article distinct sur toute facture subséquente.

L'offrant peut présenter une offre de la liste de produits compris à l'annexe B – Documents de travail - Base de paiement, toutefois, les offrants doivent fournir les prix pour quatre-vingt pour cent (80 %) des articles d'exécution contenus dans la liste de produits.

L'utilisation estimative indiquée dans le fichier Excel intitulé Annexe « B », Documents de travail - Base de paiement, ne doit servir qu'à établir un outil d'évaluation, basé sur une estimation faite de bonne foi, qui ne reflète en rien l'usage réel attendu ou un quelconque engagement de la part du Canada.

Les prix doivent demeurer valides pendant toute la période de l'offre à commandes. Cette période s'ajoute à la période de validité de la soumission indiquée à la partie 2, article 1, Instructions, clauses et conditions uniformisées.

Le titulaire d'une offre à commandes pourra réviser les prix conformément au calendrier énoncé dans le **Calendrier des dates de clôture de l'appel d'offre** qui se trouve dans le fichier Excel, **Annexe B, Documents de travail- Base de paiement.**

Chaque période a la même liste de produits et quantités et estimation de quantités. Les offrants doivent présenter les offres et les offres de renouvellement en utilisant la feuille de calcul propre à leur catégorie dans Excel et inscrire le bon numéro de période pour laquelle ils présentent une offre.

Aux fins de l'évaluation financière, toute différence de formats offerts entre les offres sera calculée selon le « prix par unité de mesure.

(Voir la feuille de calcul Excel ci-jointe pour connaître la Base de paiement)

Solicitation No. - N° de l'invitation
W0127-14P001/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
edm023

Client Ref. No. - N° de réf. du client
W0127-14P001

File No. - N° du dossier
EDM-4-37026

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

ANNEXE C - RAPPORTS D'UTILISATION POUR L'OFFRE À COMMANDES

Calendrier des rapports d'utilisation trimestriels:

L'offrant offre par les présentes de fournir des renseignements sur les commandes remplies selon le format ci-dessous:

Nom du fournisseur		Nom/numéro de téléphone du contact:	
Numéro de l'offre à commandes:		Période visée	
Nom du responsable de l'offre à commandes:	Ian Taylor		

Ministère	Numéro de la commande	Valeur monétaire (TPSincluse)

(A) Valeur monétaire totale des commandes pour cette période de déclaration:	
(B) Totaux accumulés des commandes à ce jour:	
(A+B) Total des commandes accumulées:	

RAPPORT NÉANT: Nous n'avons pas fait affaire avec le gouvernement fédéral pour cette période []

PRÉPARÉ PAR:

NOM:

N° DE TÉLÉPHONE:

SIGNATURE:

DATE:

Envoyer le rapport à: **WST.PA-EDM@pwgsc-tpsgc.gc.ca** ou Télécopieur: (780) 497-3510

ANNEXE B Information

L'appel d'offres prend fin à 14 h. Adresse de destination :

**Unité de réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)
5^e étage, Place ATB, tour Nord
10025, avenue Jasper
Edmonton, Alberta T5J 1S6**

Soumissions par télécopieur : 780-497-3510

Renseignements utiles :

1) SEAOG - achatsetventes.gc.ca :

Vous devriez vous servir de la **DERNIÈRE VERSION PUBLIÉE DU DOCUMENT**.

2) Transmission des offres :

Pour que votre offre soit retenue, elle doit être transmise par **TÉLÉCOPIEUR** ou par **LA POSTE**.

Par la suite, nous vous demandons d'envoyer une copie de l'Annexe B - Document de travail, en format Excel, à l'adresse de courriel suivante : **WST EDM Food@pwgsc-tpsgc.gc.ca**

En cas de différence entre le libellé de la copie informatique et la copie papier, la copie papier a préséance sur la copie informatique.

3) Demande des résultats des évaluations :

Vous pouvez demander les résultats des évaluations par courriel, à l'adresse générale de l'équipe de l'approvisionnement alimentaire. Les résultats vous seront transmis en format PDF.

N'oubliez pas que vous devez préciser le **sujet, le nom du ministère client et la période de l'offre** pour laquelle vous souhaitez connaître les résultats d'évaluation.

**Adresse générale de l'équipe de l'approvisionnement alimentaire :
Courriel / E-mail: WST EDM Food@pwgsc-tpsgc.gc.ca**

4) Toute question portant sur les fichiers d'approvisionnement alimentaire doit être adressée à la pers

Ian Taylor

Supply Specialist/Spécialiste en approvisionnement

Phone number / Téléphone: (780) 497-3621

E-mail / Courriel: ian.taylor@pwgsc-tpsgc.gc.ca

ANNEXE B. Calendrier des dates de clôture de l'appel d'offres				
TPSGC - Acheteur et Id		Ian Taylor (edm023)		
No de référence du client		W0127-14P001		
Sujet		Produits d'épicerie		
Pour les consignataires suivants		MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE		
		BFC/USS Edmonton, Alberta		
		Période de mise à jour	Date de clôture	Type de période
Liste des produits	Période	Période de mise à jour, 6 mois	-	-
Produits d'épicerie divers	A	Du 1 ^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2014	Le 10 juin 2014	Soumission
	B	Du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2015	Le 1 ^{er} décembre 2014	Mise à jour
Produits laitiers	A	Du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2014	Le 10 juin 2014	Soumission
	B	Du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2015	Le 1 ^{er} décembre 2014	Mise à jour
Pain	A	Du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2014	Le 10 juin 2014	Soumission
	B	Du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2015	Le 1 ^{er} décembre 2014	Mise à jour
Liste des produits	Période	Période de mise à jour, 3 mois	-	-
Viande	A	Du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2014	Le 10 juin 2014	Soumission
	B	Du 1 ^{er} octobre au 31 décembre 2014	Le 11 septembre 2014	Mise à jour
	C	Du 1 ^{er} janvier au 31 mars 2015	Le 1 ^{er} décembre 2014	Mise à jour
	D	Du 1 ^{er} avril au 30 juin 2015	Le 11 mars 2015	Mise à jour
Liste des produits	Période	Période de renouvellement, 3 mois/période de mise à jour, 1 mois	-	-
Produits frais	A1	Du 1 ^{er} au 31 août 2014	Le 10 juillet 2014	Soumission
	A2	Du 1 ^{er} au 30 septembre 2014	Le 25 août 2014	Mise à jour
	A3	Du 1 ^{er} au 31 octobre 2014	Le 11 septembre 2014	Mise à jour
	A4	Du 1 ^{er} au 30 novembre 2014	Le 27 octobre 2014	Mise à jour
	A5	Du 1 ^{er} au 31 décembre	Le 24 novembre 2014	Mise à jour
	A6	Du 1 ^{er} au 31 janvier 2015	Le 11 décembre 2014	Mise à jour
	A7	Du 1 ^{er} au 28 février 2015	Le 26 janvier 2015	Mise à jour
	A8	Du 1 ^{er} au 31 mars 2015	Le 23 février 2015	Mise à jour
	A9	Du 1 ^{er} au 30 avril 2015	Le 11 mars 2015	Mise à jour

PRODUITS D'ÉPICERIE DIVERS	
Annexe B - Document de travail - Base de paiement	
BASE DES FORCES CANADIENNES/BASE DE SOUTIEN DE LA 3^e DIVISION DU CANADA EDMONTON	
Autorité contractante :	Ian Taylor (edim023)
No de référence du client :	W0127-14P001
Numéro de la période :	
Pour la période du :	

Les prix unitaires fermes sont FAB destination et comprennent tous les frais de livraison et de déchargement (sauf indication contraire). Les frais supplémentaires ne seront pas acceptés.

Les offants doivent présenter des prix correspondant à l'unité demand. Si le format offert diffère du format demandé, l'offrant doit fournir les conversions vers les quantités approximatives. Par exemple : Format demandé = 1 caisse de 15 douzaines d'oeufs et la quantité approximative exigée pour l'année est de 200 caisses, le nombre total d'oeufs nécessaires = 36 000 (15 x 12 x 200 = 36 000). Si le format est 1 caisse de 25 douzaines d'oeufs, il faut réduire à 120 le nombre de caisses nécessaire pour l'année (25 x 12 x 120 = 36 000).

Les articles en gras doivent être fournis selon la marque demandé ou équivalent.

Les commandes spéciales et les articles des rapports de situation des commandes détaillés qui sont en stock ou ne sont pas en stock dans l'entrepôt de l'offrant et qui exigent un préavis de plus de trois (3) jours avant la livraison doivent être clairement indiqués comme tels dans le document de travail Annexe « B » - Base de paiement.

No article	DESCRIPTION	MARQUE PRÉFÉRÉE (OU ÉQUIVALENT)	QUANTITÉS APPROX. POUR UNE PÉRIODE	Nom de l'entreprise :				Total calculé
				Code du produit	ARTICLES DE COMMANDE SPÉCIALE (o/n)	Format demandé	PRIX UNITAIRE	
1	BEURRE D'ARACHIDE, FORMAT INDIVIDUEL	KRAFT / SKIPPY	300			200 X 18 g	CAISSE	\$ -
2	CONFITURE, BLEUETS, FORMAT INDIVIDUEL	KRAFT / OLDSTYLE	15			140 X 10 mL	CAISSE	\$ -
3	MARMELADE, FORMAT INDIVIDUEL	KRAFT / OLDSTYLE	15			200 X 16 mL	CAISSE	\$ -
4	CONFITURE, FRAMBOISES, FORMAT INDIVIDUEL	KRAFT / OLDSTYLE	60			140 X 10 mL	CAISSE	\$ -
5	GÉLÉE, POMMES, FORMAT INDIVIDUEL	KRAFT / OLDSTYLE	15			200 X 16 mL	CAISSE	\$ -
6	GÉLÉE, RAISINS, FORMAT INDIVIDUEL	KRAFT / OLDSTYLE	15			200 X 16 mL	CAISSE	\$ -
7	CONFITURE, FRAISES, FORMAT INDIVIDUEL	KRAFT / OLDSTYLE	300			140 X 10 mL	CAISSE	\$ -
8	VINAIGRETTE, SALADE DU JARDIN	KRAFT / HELLMANS	25			2 X 4 L	CAISSE	\$ -
9	VINAIGRETTE, CRÈMEUSE AU CONCOMBRE	KRAFT / HELLMANS	25			2 X 4 L	CAISSE	\$ -
10	VINAIGRETTE, AIL ET POIVRE	KRAFT / HELLMANS	25			2 X 4 L	CAISSE	\$ -
11	VINAIGRETTE, MILLE-ÎLES	KRAFT / HELLMANS	25			2 X 4 L	CAISSE	\$ -
12	VINAIGRETTE, ITALIENNE GOLDEN	KRAFT / HELLMANS	40			2 X 4 L	CAISSE	\$ -
13	VINAIGRETTE, CATALINA	KRAFT / HELLMANS	25			2 X 3.78 L	CAISSE	\$ -
14	VINAIGRETTE, SALADE DE CHOU	KRAFT / HELLMANS	15			2 X 3.78 L	CAISSE	\$ -
15	VINAIGRETTE, TOMATES CONFITES ET HERBES	KRAFT / HELLMANS	25			2 X 3.78 L	CAISSE	\$ -
16	VINAIGRETTE, RANCH	KRAFT / HELLMANS	25			2 X 4 L	CAISSE	\$ -
17	VINAIGRETTE, CLASSIQUE A SALADE	KRAFT / HELLMANS	50			2 X 4 L	CAISSE	\$ -
18	VINAIGRETTE, ITALIENNE PIQUANTE	KRAFT / HELLMANS	150			1 X 16 L	SCEAU	\$ -
19	VINAIGRETTE, FRANÇAISE	KRAFT / HELLMANS	40			2 X 4 L	CAISSE	\$ -
20	VINAIGRETTE, CÉSAR CRÈMEUSE	KRAFT / HELLMANS	40			2 X 4 L	CAISSE	\$ -
21	VINAIGRETTE, GRECQUE AVEC FETA ET ORIGAN	KRAFT / HELLMANS	100			2 X 4 L	CAISSE	\$ -
22	VINAIGRETTE, POIVRON ROUGE ET PARMESAN	KRAFT / HELLMANS	25			2 X 4 L	CAISSE	\$ -
23	VINAIGRETTE, POIVRON ROUGE ET PARMESAN	KRAFT / HELLMANS	25			2 X 3.78 L	CAISSE	\$ -
24	VINAIGRETTE, FRAMBOISES	KRAFT / HELLMANS	25			2 X 3.78 L	CAISSE	\$ -
25	VINAIGRETTE, CÉSAR, LÉGÈRE	KRAFT / HELLMANS	8			2 X 4 L	CAISSE	\$ -
26	VINAIGRETTE, SESAME A L'ORIENTALE	KRAFT / HELLMANS	15			2 X 3.78 L	CAISSE	\$ -
27	VINAIGRETTE, GRAINES DE PAVOT	KRAFT / HELLMANS	15			2 X 3.78 L	CAISSE	\$ -
28	KETCHUP	HEINZ	50			24 X 375 mL	CAISSE	\$ -
29	SAUCE, SALSA, CONSISTANTE, MOYENNE	MEXICANA	200			6 X 2.84 L	CAISSE	\$ -
30	MOUTARDE	HEINZ / FRENCHS	100			2 X 3.8 L	CAISSE	\$ -
31	MOUTARDE	HEINZ / FRENCHS	25			4 X 2.84 L	CAISSE	\$ -
32	VINAIGRETTE, CÉSAR, FORMAT INDIVIDUEL	KRAFT / HELLMANS	25			16 X 325 mL	CAISSE	\$ -
33	SAUCE, TARTARE, FORMAT INDIVIDUEL	KRAFT / HELLMANS	300			200 X 18 mL	CAISSE	\$ -
34	SAUCE, MIRACLE WHIP, FORMAT INDIV	KRAFT / HELLMANS	25			200 X 18 mL	CAISSE	\$ -
35	RELISH, FORMAT INDIVIDUEL	HEINZ / FRENCHS	300			200 X 18 mL	CAISSE	\$ -
36	VINAIGRETTE, CAMPAGNE, FORMAT INDIVIDUEL	KRAFT / HELLMANS	20			500 X 7 g	CAISSE	\$ -
37	VINAIGRETTE, ITALIENNE PIQUANTE, FORMAT INDIVIDUEL	KRAFT / HELLMANS	400			200 X 18 mL	CAISSE	\$ -
38	PRÉPARATION POUR SOUPE, BOEUF, SANS MSG	KNORR / LIPTON	25			200 X 18 mL	CAISSE	\$ -
39	PRÉPARATION POUR SOUPE, POULET, SANS MSG	KNORR / LIPTON	150			1 X 4 kg	SCEAU	\$ -
40	PRÉPARATION POUR SOUPE, POULET, SANS MSG	KNORR / LIPTON	200			1 X 4 kg	SCEAU	\$ -

21	COLORANT POUR SAUCE	KITCHEN BOUQUET	15						12 X 909 mL	CAISSE	\$	-
22	SAUCE, HARCOT'S NOIRS	SAUCEMK / OLDSTYL	10						2 X 3.7 L	CAISSE	\$	-
23	SAUCE, CAJUN	SAUCEMK / OLDSTYL	15						2 X 4 L	CAISSE	\$	-
24	SAUCE, BARBEQUE	BULLSEYE / KRAFT	150						2 X 3.7 L	CAISSE	\$	-
25	SAUCE, MIEL ET AIL	SAUCEMK / OLDSTYL	50						2 X 4 L	CAISSE	\$	-
26	SAUCE, AIGRE-DOUCÉ	SAUCEMK / OLDSTYL	50						2 X 4 L	CAISSE	\$	-
27	SAUCE, MIEL ET MOUTARDE	SAUCEMK / OLDSTYL	25						2 X 4 L	CAISSE	\$	-
28	SAUCE, THAI, SUCRÉE ET ÉPICÉE	DIANA / HEINZ	25						2 X 3.78 L	CAISSE	\$	-
29	SAUCE, PESTO SUPRÊME, SURGELÉE	SAUCEMK / OLDSTYL	25						6 X 454 g	CAISSE	\$	-
30	SAUCE, PIQUANTE, JERK DES CARAIBES	SAUCEMK / OLDSTYL	15						2 X 4 L	CAISSE	\$	-
31	SAUCE, SHANGAÏ, SAUTÉ	SAUCEMK / OLDSTYL	15						2 X 3.7 L	CAISSE	\$	-
32	CAFÉ, CORSE	COASTAL	100						102 X 71 g	CAISSE	\$	-
33	CAFÉ, VELOUTÉ	JAVA CLUB	120						32 X 227 g	CAISSE	\$	-
34	SAUCE, AIGRE-DOUCÉ, FORMAT INDIVIDUEL	KRAFT / OLDSTYLE	200						100 X 28 mL	CAISSE	\$	-
35	SAUCE, MIEL ET MOUTARDE, FORMAT INDIVIDUEL	KRAFT / OLDSTYLE	200						100 X 28 mL	CAISSE	\$	-
36	SAUCE, THAI, ÉPICÉE	DIANA	15						2 X 3.78 mL	CAISSE	\$	-
37	LAIT, ÉVAPORÉ	CARNATION / ALPHA	50						24 X 385 mL	CAISSE	\$	-
38	SAUCE, FRUITS DE MER	SAUCEMK / OLDSTYL	15						2 X 4 L	CAISSE	\$	-
39	SAUCE, A1	A-1	25						24 X 200 mL	CAISSE	\$	-
40	SAUCE, CHILI	HEINZ	25						12 X 455 mL	CAISSE	\$	-
41	SAUCE, PRUNE	SAUCEMK / OLDSTYL	15						2 X 4 L	CAISSE	\$	-
42	SAUCE, TABASCO	MCLHARY	25						12 X 350 mL	CAISSE	\$	-
43	MOUTARDE, DIJON	FLEUDJN / GREY P	15						12 X 500 mL	CAISSE	\$	-
44	SAUCE, SOYA	China Lily / WINGS	15						2 X 4 L	CAISSE	\$	-
45	RAIFORT	BICKS / WHYTES	10						2 X 4 L	CAISSE	\$	-
46	RELISH, SUCRÉ	HEINZ / BICKS	25						12 X 375 mL	CAISSE	\$	-
47	VINAIGRE, BLANC	HEINZ / HEINZ	15						4 X 5 L	CAISSE	\$	-
48	SAUCE, HP	E.D. SMITH	25						12 X 400 mL	CAISSE	\$	-
49	SAUCE, HEINZ 57	HEINZ / FRENCHS	25						12 X 200 mL	CAISSE	\$	-
50	VINAIGRE, BALSAMIQUE	ALLEN'S / HEINZ	25						2 X 5 L	CAISSE	\$	-
51	SAUCE, TZATZIKI	ZORBAS / KRONOS	4						2 X 4.2 L	CAISSE	\$	-
52	SAUCE, ORANGE GINGEMBRE	SAUCEMK / OLDSTYL	10						2 X 3.7 L	CAISSE	\$	-
53	SAUCE, HUITRES	GLD DRG	15						2 X 4 L	CAISSE	\$	-
54	PETITS FRUITS ENTIERS, CANNIBERGES	OONSRY	30						6 X 2.45 L	CAISSE	\$	-
55	VINAIGRE, FORMAT INDIVIDUEL	HSE REC / ALLANS	15						500 X 9 g	CAISSE	\$	-
56	SAUCE, FRUITS DE MER, FORMAT INDIVIDUEL	OLDESTL	6						100 X 28 g	CAISSE	\$	-
57	SAUCE, BARBEQUE, FORMAT INDIVIDUEL	BULLSEYE / KRAFT	200						120 X 25 mL	CAISSE	\$	-
58	SAUCE, PRUNE, FORMAT INDIVIDUEL	KRAFT / OLDSTYLE	150						100 X 28 mL	CAISSE	\$	-
59	KETCHUP, FORMAT INDIVIDUEL	HEINZ	25						1000 X 8 mL	CAISSE	\$	-
60	SAUCE, SOYA, FORMAT INDIVIDUEL	WINGS / VH	15						500 X 9 g	CAISSE	\$	-
61	MOUTARDE, FORMAT INDIVIDUEL	HEINZ / FRENCHS	400						500 X 7 g	CAISSE	\$	-
62	MARINADES, CORNICHONS	BICK'S /BBRLCLS	50						2 X 4 L	CAISSE	\$	-
63	MARINADES, MELANGE DE CORNICHONS SUCRÉS	BICK'S /BBRLCLS	20						1 X 16 L	SCEAU	\$	-
64	OLIVES, NOIRES, ENTIÈRES; DENOYAUTÉES, EN CON	UNICO / WHYTES	15						6 X 2.84 L	CAISSE	\$	-
65	OLIVES, NOIRESK, TRANCHEES	IMPERIAL / WHYTES	15						6 X 2.84 L	CAISSE	\$	-
66	OLIVES, VERTES, FARCIES	IMPERIAL / CLUBHS	50						2 X 4 L	CAISSE	\$	-
67	MARINADES, PIMENTIS, BANANES FORTS, RONDELES	BICK'S / NRS. WHITES	50						2 X 4 L	CAISSE	\$	-
68	MARINADES, ANETH, GRANDES TRANCHES, KASCHER	BICK'S /BBRLCLS	25						1 X 20 L	SCEAU	\$	-
69	BETRAVES, TRANCHEES, MARINEES	BICK'S /BBRLCLS	50						2 X 4 L	CAISSE	\$	-
70	OIGNONS MARINES	WHYTES	50						2 X 4 L	CAISSE	\$	-
71	MARINADES, CORNICHONS TRANCHEÉS	BICK'S /BBRLCLS	15						2 X 4 L	CAISSE	\$	-
72	CRAQUELINS ET FROMAGE, FORMAT INDIVIDUEL	HANDSNACK	500						100 X 29 g	CAISSE	\$	-
73	POIVRONS, ROUGES, SUCRÉS, GRILLÉS, EN CONSERV	SUCCESS	15						6 X 2.84 L	CAISSE	\$	-
74	POIS, CASSÉS, JAUNES	GLDNROY	60						1 X 5 kg	CAISSE	\$	-
75	HARCOT'S, BLANC	GLDNROY	15						1 X 5 kg	CAISSE	\$	-
76	POIS CHICHES, EN CONSERVE	PRIMO / HEINZ	40						6 X 2.84 L	CAISSE	\$	-
77	HARCOT'S ROUGES, EN CONSERVE	PRIMO / HEINZ	50						6 X 2.84 L	CAISSE	\$	-
78	HARCOT'S, SAUCE TOMATE, SANS PORC	STHERKS / HEINZ	200						6 X 2.84 L	CAISSE	\$	-
79	HARCOT'S, NORS	PRIMO	50						24 X 540 mL	CAISSE	\$	-
80	THÉ, EARL GREY	TAZO / SIR TOM	25						6 X 24 ea	CAISSE	\$	-
81	THÉ, VERT	TAZO / SIR TOM	40						6 X 24 ea	CAISSE	\$	-
82	SARDINES, DANS L'HUILE	BRUNSWICK	25						18 X 106 g	CAISSE	\$	-
83	SARDINES, DANS LA SAUCE TOMATES	BRUNSWICK	25						18 X 106 g	CAISSE	\$	-
84	ANCHOLS, FILLETS PLATS	MILLONNAIRES	25						18 X 50 g	CAISSE	\$	-
85	HUITRES FUMEES ENTIÈRES	CLOVER LEAF / SEAHULL	25						24 X 85 g	CAISSE	\$	-
86	JUS, LIME	REALIME	15						12 X 440 mL	CAISSE	\$	-

87	JUS, CITRON, CONCENTRÉ	REALEMON	15							CAISSE		\$
88	JUS, ORANGE, INDIV, TETRA	OASIS/ SUNRYPE	800							CAISSE	12 X 945 mL	\$
89	JUS, POMMES, INDIV, TETRA	OASIS/ SUNRYPE	800							CAISSE	40 X 200 mL	\$
90	JUS, TOMATES, INDIV	HEINZ	40							CAISSE	48 X 156 mL	\$
91	JUS, TOMATES	HEINZ	200							CAISSE	12 X 1,36 L	\$
92	FROMAGE WHIZ, IND	KRAFT	50							CAISSE	200 X 118 GM	\$
93	MAIS MINIATURE, EN CONSERVE	STHEKHS / DRAGON KING	15							CAISSE	6 X 2.84 L	\$
94	POUSSES DE BAMBOU, EN CONSERVE	STHEKHS / PAULA	15							CAISSE	6 X 2.84 L	\$
95	MAIS, EN CREME, EN CONSERVE	STHEKHS / PAULA	25							CAISSE	6 X 2.84 L	\$
96	CHAMPIGNONS, MORCEAUX ET TARTÉS, EN CONSERVE	STHEKHS / PAULA	15							CAISSE	6 X 2.84 L	\$
97	CHOUKROUTE	BICKS / STEINF	25							CAISSE	6 X 2.84 L	\$
98	PURÉE DE TOMATES	PRIMO / HEINZ	100							CAISSE	6 X 2.84 L	\$
99	TOMATES, GRILLÉES EN DÉS	PRIMO / HEINZ	10							CAISSE	6 X 2.84 L	\$
100	TOMATES, EN DÉS, EN CONSERVE	PRIMO / HEINZ	50							CAISSE	6 X 2.84 L	\$
101	CHATAIGNES D'EAU	IMPORT	20							CAISSE	6 X 2.84 L	\$
102	CROUTONS, ASSAISONNÉS	BRNBRR / GRISSOL	20							CAISSE	1 X 4,54 kg	\$
103	CHAPÉLURE, JAPONAISE	PANKO / KIKOMAN	40							CAISSE	1 X 11,35 kg	\$
104	CRAQUELINS TOAST MELBA	GRISSOL	10							CAISSE	400 X 2 ea	\$
105	FARINE, TOUT USAGE	ROBIN HD/ SROSES	300							SAC	1 X 20 kg	\$
106	FARINE, PÂTISSERIE	ROBIN HD/ SROSES	12							SAC	1 X 20 kg	\$
107	GARNITURE POUR TARTÉ, CITROUILLE	E.D. SMITH	15							CAISSE	12 X 796 mL	\$
108	MÉLANGE POUR GARNITURE POUR POUDING ET TARJ	JELL-O / LYNCH	30							CAISSE	2 X 1 kg	\$
109	MÉLANGE POUR GARNITURE POUR POUDING ET TARJ	JELL-O / SHERRIFF	30							CAISSE	2 X 1 kg	\$
110	MÉLANGE POUR GARNITURE POUR POUDING ET TARJ	JELL-O / SHERRIFF	30							CAISSE	2 X 1 kg	\$
111	MÉLANGE POUR GARNITURE POUR POUDING ET TARJ	JELL-O / SHERRIFF	30							CAISSE	2 X 1 kg	\$
112	BISCUITS, CROQUANTS AU SON	PEAKR	300							CAISSE	2 X 100 ea	\$
113	BISCUITS, PÉTTES DE CHOCOLAT	PEAKR	300							CAISSE	2 X 100 ea	\$
114	BISCUITS, À LA CRÈME, DIGESTIFS	PEAKR	300							CAISSE	2 X 100 ea	\$
115	BISCUITS, FUDGE-O	CHRISTIE	300							CAISSE	2 X 100 ea	\$
116	BISCUITS, AVOINE FORMAT INDIVIDUEL	DADS	300							CAISSE	2 X 100 ea	\$
117	BISCUITS, CRÈME DE FRUITS	PEAKR	300							CAISSE	2 X 100 ea	\$
118	BISCUITS, SABLES AUX FRAISES	PEAKR	300							CAISSE	2 X 100 ea	\$
119	BISCUITS, OREO, FORMAT INDIVIDUEL	CHRISTIE	300							CAISSE	2 X 100 ea	\$
120	POUDING, CARAMEL ECOSSAIS, FORMAT INDIVIDUEL	JELL-O	400							CAISSE	48 X 98 g	\$
121	POUDING, CHOCOLAT, FORMAT INDIVIDUEL	JELL-O	400							CAISSE	48 X 98 g	\$
122	POUDING, VANILLE, FORMAT INDIVIDUEL	JELL-O	400							SAC	1 X 20 kg	\$
123	MÉLANGE À GÂTEAU, CHOCOLAT	ROBIN HD / DAWN	15							SAC	1 X 20 kg	\$
124	MÉLANGE À GÂTEAU, BLANC	ROBIN HD / DAWN	15							SAC	1 X 20 kg	\$
125	GÂTEAU AU FROMAGE, MÉLANGE	JELL-O	15							CAISSE	2 X 1 kg	\$
126	MÉLANGE À CRÊPES	SICKERY/ ROBIN HD	15							CAISSE	1 X 20 kg	\$
127	POUR POUR GELÉE JELLO, RAISINS	JELLO / OLDSTYLE	15							CAISSE	2 X 1 kg	\$
128	POUR POUR GELÉE JELLO, CITRON	JELLO / OLDSTYLE	15							CAISSE	2 X 1 kg	\$
129	POUR POUR GELÉE JELLO, LIME	JELLO / OLDSTYLE	15							CAISSE	2 X 1 kg	\$
130	POUR POUR GELÉE JELLO, ORANGE	JELLO / OLDSTYLE	15							CAISSE	2 X 1 kg	\$
131	POUR POUR GELÉE JELLO, PÊCHES	JELLO / OLDSTYLE	15							CAISSE	2 X 1 kg	\$
132	POUR POUR GELÉE JELLO, RAMBOISES	JELLO / OLDSTYLE	15							CAISSE	2 X 1 kg	\$
133	POUR POUR GELÉE JELLO, BAIES BLEUES	JELLO / OLDSTYLE	15							CAISSE	2 X 1 kg	\$
134	POUR POUR GELÉE JELLO, FRAISES	JELLO / OLDSTYLE	15							CAISSE	2 X 1 kg	\$
135	PRÉPARATION POUR MOUSSE, CHOCOLAT	OETKER	10							CAISSE	2 X 500 g	\$
136	PRÉPARATION POUR MOUSSE, FRAISES	OETKER	10							CAISSE	6 X 616 g	\$
137	MÉLANGE POUR POUDING, BANANE	JELLO / SHERRIFF	10							CAISSE	2 X 1 kg	\$
138	CHOCOLAT, CUISSON, NON SUCRÉ	BAKERS / HERSHE	15							CAISSE	24 X 225 g	\$
139	MÉLANGE POUR GARNITURE DE POUDING ET DE TARJ	JELLO / SHERRIFF	15							CAISSE	2 X 1 kg	\$
140	AMANDES, TRANCHÉES	GLDINROY	25							CAISSE	2 X 1,5 kg	\$
141	AMANDES, EFFILÉES	GLDINROY	25							CAISSE	1 X 2,37 kg	\$
142	NOIX, PAGANES, MORCEAUX	GLDINROY	15							CAISSE	3 X 1 kg	\$
143	NOIX, MORCEAUX DE NOIX DE GRENOBLE	GLDINROY	40							CAISSE	1 X 2,27 kg	\$
144	LAIT, CONDENSE, SUCRÉ	EAGLEBRAND	15							CAISSE	24 X 300 mL	\$
145	PÉTTES, CARAMEL ECOSSAIS	BAKERS / HERSHE	15							CAISSE	24 X 375 g	\$
146	CERISES, AU MARASQUIN, ROUGES	BAKERS / HERSHE	10							CAISSE	2 X 4 L	\$
147	PÉTTES, CHOCOLAT, SEMI-SUCRÉES	BAKERS / HERSHE	100							CAISSE	12 X 300 g	\$
148	CHOCOLAT, CUISSON, SEMI-SUCRÉ	BAKERS / HERSHE	15							CAISSE	24 X 225 g	\$
149	POUDRE DE CACA	FRYS	15							CAISSE	12 X 500 g	\$
150	FEUCLE DE MAIS	CHEFMATE / CANADA	100							CAISSE	24 X 500 g	\$
151	CHAPÉLURE, BISCUITS GRAHAM	CHRISTIE / DAWN	10							CAISSE	1 X 5 kg	\$
152	GUIMAUVES, COLORES, MINI	KRAFT	10							CAISSE	12 X 454 g	\$

153	GUJUMAUVES, RÉGULIERS	KRAFT		15						CAISSE		\$	-
154	DÉCORATIONS POUR GÂTEAU, ARC-EN-CIEL	BAKERS / BOWS		6						CAISSE	12 X 400 g	\$	-
155	NOIX DE COCO, RAPÉE, SUCRÉE	GLDINBOY / DAWN		15						CAISSE	12 X 200 g	\$	-
156	CHAPELURE, BISCUITS OREO	CHRISTIE		10						CAISSE	1 X 10 kg	\$	-
157	ANANAS, TRANCHÉS, EN CONSERVE	DOLE / TROPISL		6						CAISSE	6 X 2.84 L	\$	-
158	CRÈME BAVAROISE	BAKEMARK		6						SCEAU	12 X 900 g	\$	-
159	SAUCE AUX POMMES	DOLE / TROPISL		15						CAISSE	6 X 2.84 L	\$	-
160	NOIX DE COCO, LAIT	TROPISL		20						CAISSE	12 X 400 mL	\$	-
161	SALADE DE FRUITS, EN CONSERVE	DOLE / TROPISL		6						CAISSE	6 X 2.84 L	\$	-
162	PETITS MORCEAUX D'ANANAS, EN CONSERVE	DOLE / TROPISL		10						CAISSE	6 X 2.84 L	\$	-
163	BARRE DE CÉRÉALES NUTRIGRAIN, BAIES MÉLANGÉES	KELLOGG		150						CAISSE	96 X 37 g	\$	-
164	BARRE DE CÉRÉALES NUTRIGRAIN, POMMES-CANNELI	KELLOGG		150						CAISSE	96 X 37 g	\$	-
165	BARRE DE CÉRÉALES NUTRIGRAIN, FRAISES	KELLOGG		150						CAISSE	96 X 37 g	\$	-
166	BARRE DE CÉRÉALES NUTRIGRAIN, BLEUJETS	KELLOGG		150						CAISSE	96 X 37 g	\$	-
167	SALADE DE FRUITS, EN CONSERVE, FORMAT INDIVIDUEL	DEL MONTE		400						CAISSE	48 X 142 mL	\$	-
168	PECHES, EN CONSERVE, FORMAT INDIVIDUEL	DEL MONTE		400						CAISSE	48 X 142 g	\$	-
169	SALADE DE FRUITS ULTRA CERISES, EN CONSERVE,	DEL MONTE		400						CAISSE	48 X 142 mL	\$	-
170	SAUCE AUX POMMES, FORMAT INDIVIDUEL	KRAFT / SUNRYP		30						CAISSE	200 X 18 mL	\$	-
171	ORANGES, MANDARINES, EN CONSERVE	DOLE / TROPISL		15						CAISSE	6 X 2.84 L	\$	-
172	DATES, DÉNOYAUTÉES	GLDINBOY		6						CAISSE	12 X 1 kg	\$	-
173	RAISINS, SULTANA	GLDINBOY / THOMPS		20						CAISSE	12 X 750 g	\$	-
174	RIZ, BASMATI	UNCLE BENS		25						CAISSE	2 X 4 kg	\$	-
175	NOUILLES, OEUF, LARGES	LABELLA / ITPÂTES		100						CAISSE	2 X 2.27 kg	\$	-
176	NOUILLES, FETTUCCINI	LABELLA / ITPÂTES		100						CAISSE	1 X 9.07 kg	\$	-
177	NOUILLES, FUSILLI	LABELLA / ITPÂTES		100						CAISSE	2 X 4.54 kg	\$	-
178	NOUILLES, LASAGNE	LABELLA / ITPÂTES		40						CAISSE	1 X 4.54 kg	\$	-
179	NOUILLES, LINGUINI	LABELLA / ITPÂTES		100						CAISSE	1 X 9.07 kg	\$	-
180	NOUILLES, MACARONI	LABELLA / ITPÂTES		150						CAISSE	1 X 9.07 kg	\$	-
181	NOUILLES, BOUCLES (FARFALLE)	LABELLA / ITPÂTES		15						CAISSE	2 X 2.27 kg	\$	-
182	NOUILLES, PENNE	LABELLA / ITPÂTES		100						CAISSE	2 X 4.54 kg	\$	-
183	NOUILLES, RIGATONI	LABELLA / ITPÂTES		100						CAISSE	1 X 9.08 kg	\$	-
184	NOUILLES, ROTINI	LABELLA / ITPÂTES		100						CAISSE	1 X 9.08 kg	\$	-
185	NOUILLES, SPAGHETTI	LABELLA / ITPÂTES		400						CAISSE	1 X 9.08 kg	\$	-
186	NOUILLES, SPATZLE	LABELLA / ITPÂTES		30						CAISSE	20 X 250 g	\$	-
187	NOUILLES, FUSILLI, TROIS COULEURS	LABELLA / ITPÂTES		15						CAISSE	2 X 2.27 kg	\$	-
188	NOUILLES, ORZO	LABELLA / ITPÂTES		40						CAISSE	2 X 4.54 kg	\$	-
189	NOUILLES, CHOW MEIN, SÈCHES	WINGS		20						CAISSE	1 X 4.54 kg	\$	-
190	NOUILLES, BOUCLES, TROIS COULEURS	LABELLA / ITPÂTES		15						CAISSE	2 X 4.55 kg	\$	-
191	NOUILLES, PENNE RIGATE, BLE ENTIER	LABELLA / ITPÂTES		40						CAISSE	2 X 4.54 kg	\$	-
192	NOUILLES, PENNE RIGATE, TRI-COLOUR	LABELLA / ITPÂTES		15						CAISSE	2 X 4.5 kg	\$	-
193	POIVRE, NOIR, MOULU	HORTON / IMP		30						CONTENANT	1 X 2.1 kg	\$	-
194	POIVRE, POIVRIÈRE JETABLE	WINDSOR		24						CAISSE	48 X 42 g	\$	-
195	SEL, SALIÈRE JETABLE	WINDSOR		24						CAISSE	48 X 112 g	\$	-
196	SEL, IODE	WINDSOR		6						CAISSE	24 X 1 kg	\$	-
197	AIL, GRANULE	HORTON / IMP		30						CONTENANT	1 X 3.2 kg	\$	-
198	AIL, PELÉ	PACKER		15						CAISSE	4 X 2.27 kg	\$	-
199	ÉPICES À STEAK MONTREAL	CLUBHSE		15						CONTENANT	1 X 3.4 kg	\$	-
200	ASSAISONNEMENT, TACO	MEXICASA		15						CAISSE	6 X 255 g	\$	-
201	ÉPICES, POUDRE DE CHILI	HORTON / IMP		15						CONTENANT	1 X 2.5 kg	\$	-
202	ÉPICES, POUDRE D'AIL	HORTON / IMP		15						CONTENANT	1 X 1.2 kg	\$	-
203	ÉPICES, POUDRE D'OIGNON	HORTON / IMP		15						CONTENANT	1 X 2.7 kg	\$	-
204	ÉPICES, PIMENT ROUGE MOULU	HORTON / IMP		15						CONTENANT	1 X 1.6 kg	\$	-
205	OREGANO, RAPÉ	HORTON / IMP		20						CONTENANT	1 X 650 g	\$	-
206	ÉPICES, GARLIC PLUS	CLUBHSE		25						CONTENANT	1 X 580 g	\$	-
207	SEL, ASSAISONNÉ	HORTON / IMP		25						CONTENANT	1 X 1 kg	\$	-
208	ÉPICES, ASSAISONNEMENT À POULET	HORTON / IMP		20						CONTENANT	1 X 375 g	\$	-
209	ÉPICES, AIL ET POIVRON GRILLÉS	CLUBHSE		20						CONTENANT	1 X 660 g	\$	-
210	BEURRE, GODELETS, INDIV			30						CAISSE	600 X 7 g	\$	-
211	BEURRE, SALE			60						CAISSE	50 X 454 g	\$	-
212	MARGARINE, MOLLE			160						SCEAU	1 X 10 kg	\$	-
213	MARGARINE, GODELETS, INDIV			20						CAISSE	480 X 7 g	\$	-
214	OEUF, FRAIS, GROS, CATÉGORIE Canada A			1,000						CAISSE	1 X 25 DOZEN	\$	-
215	OEUF, CUIITS ET PELES			100						CAISSE	1 X 10 kg	\$	-
216	OEUF, LIQUIDE, PASTEURISÉS, SURGELÉS			50						CAISSE	15 X 908 g	\$	-
217	CRÈME GLACÉE, COUPE GLACÉE, CHOCOLAT			60						CAISSE	12 X 115 mL	\$	-
218	CRÈME GLACÉE, COUPE GLACÉE, FRAISES			60						CAISSE	12 X 115 mL	\$	-

219	CRÈME GLACÉE, COUPE GLACÉE, VANILLE	CARAPLI		120					CAISSE		\$	
220	HUILE, OLIVE, EXTRA VIERGE	BUNGE		50					SCEAU	12 X 115 mL	\$	
221	SHORTENING LIQUIDE CANOLA	CARAPLI		400					CAISSE	4 X 3 L	\$	
222	HUILE CANOLA, (SALADES)	POGO		250					CAISSE	1 X 16 L	\$	
223	SAUCISSES SUR BÂTONNET	PÂTES / OLIVIRI		40					CAISSE	4 X 4 L	\$	
224	PÂTES, RAVIOLI, FROMAGE	PÂTES / OLIVIRI		40					CAISSE	48 X 75 g	\$	
225	PÂTES, TORTELLINI, FROMAGE	PÂTES / OLIVIRI		40					CAISSE	2 X 2.5 kg	\$	
226	PÂTES, CANNELLONI, FROMAGE ET ÉPINARDS	PÂTES / OLIVIRI		80					CAISSE	2 X 2.5 kg	\$	
227	TARTE, CRÈME DE CHOCOLAT, PRÊTE À SERVIR	MCCAIN - CHEFTARTERRE		60					CAISSE	72 X 78 g	\$	
228	TARTE, CRÈME DE NOIX DE COCO, PRÊTE À SERVIR	MCCAIN - CHEFTARTERRE		60					CAISSE	6 X 725 g	\$	
229	TARTE, CITROUILLE, PRÊTE À SERVIR	MCCAIN / CHEFTARTERRE		40					CAISSE	6 X 1012 g	\$	
230	TARTE, CRÈME À LA BANANE	MCCAIN / CHEFTARTERRE		40					CAISSE	6 X 725 g	\$	
231	TARTE, PACANES, PRÊTE À SERVIR	SARFIELD / CHEFTARTERRE		15					CAISSE	6 X 940 g	\$	
232	TARTE, POMMES, SURGELÉE, PRÊTE À CUIRE	GOURMETBAKER / READYBKE		40					CAISSE	6 X 1250 g	\$	
233	TARTE, BLEUETS, SURGELÉE, PRÊTE À CUIRE	GOURMETBAKER / READYBKE		40					CAISSE	6 X 1250 g	\$	
234	TARTE, CERISES, SURGELÉE, PRÊTE À CUIRE	GOURMETBAKER / READYBKE		40					CAISSE	6 X 1250 g	\$	
235	CARRÉS, ASSORTIMENT, COMBI	GOURMETBAKER / ORIGINAL G		100					CAISSE	4 X 2.81 kg	\$	
236	CARRÉS, CAHOTELUX	GOURMETBAKER / ORIGINAL G		15					CAISSE	2 X 1400 g	\$	
237	CARRÉS, BROWNIES, ASSORTIMENT	GOURMETBAKER / ORIGINAL G		10					CAISSE	4 X 2.81 kg	\$	
238	CARRÉS, BROWNIES, ASSORTIMENT	GOURMETBAKER / ORIGINAL G		15					CAISSE	4 X 2.81 kg	\$	
239	CARRÉS, BROWNIES, ASSORTIMENT	GOURMETBAKER / ORIGINAL G		15					CAISSE	2 X 3920 g	\$	
240	CARRÉS, MACARONS, BÂTES SAUVAGES	GOURMETBAKER / ORIGINAL G		20					CAISSE	2 X 2800 g	\$	
241	CARRÉS, SABLES ORANGE ET CRÈME	GOURMETBAKER / ORIGINAL G		20					CAISSE	2 X 524 kg	\$	
242	CARRÉS, BARRE-MACARON AU CITRON	GOURMETBAKER / ORIGINAL G		20					CAISSE	2 X 2.83 kg	\$	
243	CARRÉS, DATTES	GOURMETBAKER / ORIGINAL G		15					CAISSE	2 X 3.06 kg	\$	
244	PROGIES, POMMES DE TERRE ET FROMAGE	CHEMO		80					CAISSE	1 X 5.5 kg	\$	
245	DANOISE, ASSORTIMENT, FORMAT INDIVIDUEL	SARALEE		20					CAISSE	270 X 34 g	\$	
246	DANOISE	BAKERBOY / READYBAKE		40					CAISSE	120 X 70 g	\$	
247	CHAUSSONS, POMMES	MCCAIN / READYBAKE		15					CAISSE	77 X 115 g	\$	
248	CHAUSSONS, CERISES	MCCAIN / READYBAKE		15					CAISSE	77 X 90 g	\$	
249	PÂTE À MUFFINS, BANANES	ENGLISH BAY / QUAKER		150					CAISSE	1 X 7.26 kg	\$	
250	PÂTE À MUFFINS, BLEUETS	ENGLISH BAY / QUAKER		150					CAISSE	1 X 7.26 kg	\$	
251	PÂTE À MUFFINS, CAROTTES	ENGLISH BAY / QUAKER		150					CAISSE	1 X 7.26 kg	\$	
252	PÂTE À MUFFINS, MORNING GLORY	ENGLISH BAY / QUAKER		100					SCEAU	1 X 7.26 kg	\$	
253	PÂTES À BISCUITS, DOUBLE PÉPITES DE CHOCOLAT	ENGLISH BAY		200					CAISSE	170 X 42 g	\$	
254	PÂTES À BISCUITS, NOIX MACADAMIA ET CHOCOLAT	ENGLISH BAY		200					CAISSE	128 X 56 g	\$	
255	PÂTES À BISCUITS, BEURRE D'ARACHIDES	ENGLISH BAY		200					CAISSE	170 X 42 g	\$	
256	PÂTES À BISCUITS, PÉPITES DE CHOCOLAT	ENGLISH BAY		200					CAISSE	170 X 42 g	\$	
257	PÂTES À BISCUITS, MONSTER	ENGLISH BAY		200					CAISSE	170 X 42 g	\$	
258	PÂTES À BISCUITS, AVOINE-RAISINS	ENGLISH BAY		200					CAISSE	170 X 42 g	\$	
259	NOUILLES, CHOW MEIN, SURGELÉES	WINGS		50					CAISSE	6 X 2.27 kg	\$	
260	VOL-AU-VENT (COQUILLE A VOL-AU-VENT)	ELCO		25					CAISSE	96 X 42 g	\$	
261	STRUDEL, CERISES, FORMAT INDIVIDUEL	GOURMETBAKER / READYBKE		25					CAISSE	120 X 84 g	\$	
262	STRUDEL, BLEUETS, FORMAT INDIVIDUEL	GOURMETBAKER / READYBKE		25					CAISSE	120 X 84 g	\$	
263	STRUDEL, POMMES, FORMAT INDIVIDUEL	GOURMETBAKER / READYBKE		25					CAISSE	120 X 84 g	\$	
264	CROUTES À TARTE, SUCRÉES, SURGELÉES	PILLSURY		40					CAISSE	24 X 16 g	\$	
265	EGG ROLLS, LÉGUMES	WONG WING		10					CAISSE	12 X 1.13 kg	\$	
266	PAIN, ALL, TRANCHÉ, EN GROS	FURLANI		400					CAISSE	128 X 40 g	\$	
267	POMMES DE TERRE FRITES, DÉFUMER	MCCAIN		40					CAISSE	128 X 40 g	\$	
268	FRITES, SPIRALES	MCCAIN		100					CAISSE	6 X 2.27 kg	\$	
269	FRITES, 3/8 PO	MCCAIN		600					CAISSE	6 X 2.27 kg	\$	
270	FRITES, BEEFEATER	MCCAIN		100					CAISSE	6 X 2.27 kg	\$	
271	FRITES, DOLLAR CHIP	MCCAIN		400					CAISSE	6 X 2.27 kg	\$	
272	GÂTEAU, SHORTCAKE AUX FRAISES	CAKERIE		40					CAISSE	2 X 5.24 kg	\$	
273	GÂTEAU, FUDGE TRIPLE CHOCOLAT	CAKERIE		50					CAISSE	2 X 5.24 kg	\$	
274	GÂTEAU, FROMAGE, STYLE NEW YORK	CAKERIE		20					CAISSE	2 X 2.66 kg	\$	
275	GÂTEAU, ÉRUPTION DE CHOCOLAT	CAKERIE		20					CAISSE	4 X 10"	\$	
276	GÂTEAU, FANTAISIE CHOCOLAT	CAKERIE		20					CAISSE	2 X 2.88 kg	\$	
277	GÂTEAU, ASSORTIMENT, MINI	CAKERIE		15					CAISSE	2 X 1.96 kg	\$	
278	MINI GÂTEAU AU FROMAGE	CAKERIE		20					CAISSE	192 X 26 g	\$	
279	GÂTEAU, FROMAGE, EXTRA PETITS FRUITS	WOW		15					CAISSE	336 X 30 g	\$	
280	GÂTEAU, FROMAGE, MANGUE ET PETITS FRUITS	WOW		15					CAISSE	6 X 2.27 kg	\$	
281	GÂTEAU, FROMAGE, LIMETTE	WOW		15					CAISSE	2 X 2.5 kg	\$	
282	GÂTEAU, ÉRABLE ET CHOCOLAT	GATEAURIE		15					CAISSE	6 X 10"	\$	
283	MUFFINS, ASSORTIMENT, EMBALLÉS IND.	SPUNNIETTER / ENGLISH BAY		80					CAISSE	2 X 2.6 kg	\$	
284	BÂTONNETS DE PÂTES JALAPENOS, FROMAGE À L'ANCHOR	SPUNNIETTER / ENGLISH BAY		15					CAISSE	60 X 11.3 g	\$	
										2 X 1.14 kg	\$	

285	FROMAGE, CHEDDAR, BOUCHÉES	HIGHLNR	15				120 X 15 g	CAISSE	\$	-
286	GARNITURE FOULETTE DE STYLE EUROPEENNE	RICH'S	20				4 X 4 kg	CAISSE	\$	-
287	TORALLI, ROULÉS, ENFARINÉS, 12 PO	FRESCA	100				12 X 12 ea	CAISSE	\$	-
288	FRAISES, SANS SUCRE, SURGELÉES IND.	OMSTHÉD / SNOWCREAST	20				2 X 2 kg	CAISSE	\$	-
289	BLEUETS, SURGELÉS	OMSTHÉD / SNOWCREAST	20				2 X 2.5 kg	CAISSE	\$	-
290	FRAMBOISES, ENTIÈRES, SURGELÉES IND.	OMSTHÉD / SNOWCREAST	20				1 X 5 kg	CAISSE	\$	-
291	ASPERGES, TUBONS, VERTES, SURGELÉES	OMSTHÉD / ARTIC GARDEN	100				4 X 1 kg	CAISSE	\$	-
292	CHOUX DE BRUXELLES, SURGELÉES	OMSTHÉD / ARTIC GARDEN	80				6 X 2 kg	CAISSE	\$	-
293	MAIS, EN GRAINS, SURGELÉS	OMSTHÉD / ARTIC GARDEN	100				6 X 2 kg	CAISSE	\$	-
294	HARICOTS VERTS, COUPE FRANÇAISE, SURGELÉS	OMSTHÉD / ARTIC GARDEN	50				6 X 2 kg	CAISSE	\$	-
295	HARICOTS VERTS, ENTIÈRES, SURGELÉS	OMSTHÉD / ARTIC GARDEN	100				6 X 1.5 kg	CAISSE	\$	-
296	POIS VERTS, SURGELÉS	OMSTHÉD / ARTIC GARDEN	150				6 X 2 kg	CAISSE	\$	-
297	MACÉDOINE DE LÉGUMES, CALIFORNIENNE, SURGELÉ	OMSTHÉD / ARTIC GARDEN	50				6 X 2 kg	CAISSE	\$	-
298	MACÉDOINE DE LÉGUMES, ITALIENNE, SURGELÉE	OMSTHÉD / ARTIC GARDEN	50				6 X 2 kg	CAISSE	\$	-
299	MACÉDOINE DE LÉGUMES, SURGELÉE	OMSTHÉD / ARTIC GARDEN	50				6 X 2 kg	CAISSE	\$	-
300	MACÉDOINE DE LÉGUMES, ORIENTALE, SURGELÉE	OMSTHÉD / ARTIC GARDEN	50				6 X 2 kg	CAISSE	\$	-
301	MACÉDOINE DE LÉGUMES, MÉLANGE I.-P.-E., SURGELÉE	OMSTHÉD / ARTIC GARDEN	50				6 X 2 kg	CAISSE	\$	-
302	OKRA	MCCAIN	10				12 X 300 g	CAISSE	\$	-
303	HARICOTS JAUNES, ENTIÈRES, SURGELÉS	OMSTHÉD / ARTIC GARDEN	60				10 X 1 kg	CAISSE	\$	-
304	MACÉDOINE DE LÉGUMES, MÉLANGE D'HIVER, SURGELÉ	OMSTHÉD / ARTIC GARDEN	60				6 X 2 kg	CAISSE	\$	-
305	CAROTTES, MINI, SURGELÉES	OMSTHÉD / ARTIC GARDEN	200				6 X 2 kg	CAISSE	\$	-
306	HARICOTS VERTS, HARICOTS JAUNES, SURGELÉS	OMSTHÉD / ARTIC GARDEN	50				6 X 2 kg	CAISSE	\$	-
307	MACÉDOINE DE LÉGUMES, POIS ET CAROTTES, SURGELÉ	OMSTHÉD / ARTIC GARDEN	50				6 X 2 kg	CAISSE	\$	-
308	BURRITO, BœUF ET HARICOTS	RESERS	60				24 X 142 g	CAISSE	\$	-
309	FROMAGE, FETA EN SAUMURE, SCEAU	REJANO	60				1 X 3 kg	SCEAU	\$	-
310	FROMAGE, PARMESAN, RAPE	KRAFT / BLKDJAM	100				12 X 250 g	CAISSE	\$	-
311	FROMAGE, À LA CRÈME, FORMAT INDIVIDUEL	PHILA	40				200 X 18 g	CAISSE	\$	-
312	FROMAGE, À LA CRÈME, HERBES ET AIL, FORMAT INDIVIDUEL	PHILA	40				120 X 26 g	CAISSE	\$	-
313	FROMAGE, MOZZARELLA, 17% MG	KRAFT / BLKDJAM	50				4 X 2.3 kg	CAISSE	\$	-
314	FROMAGE, FUMÉ, GRUYÈRE	EMMI	48				2 X 2 kg	KG	\$	-
315	FROMAGE, EN GRAINS, CHEDDAR BLANC	KINGSEY	20				100 X 60 g	CAISSE	\$	-
316	SALADE, CHOU, PRÊTE À SERVIR	RESERS	100				2 X 3.81 kg	CAISSE	\$	-
317	SALADE, POMMES DE TERRE, PRÊTE À SERVIR	RESERS	100				3 X 3.64 kg	CAISSE	\$	-
318	SALADE, MACARONI, PRÊTE À SERVIR	RESERS	100				3 X 3.64 kg	CAISSE	\$	-
319	SALADE, TROIS HARICOTS	RESERS	50				2 X 3.64 kg	CAISSE	\$	-
320	EAU, EMBOUTEILLÉE	NAYA	2500				24 X 330 MI	CAISSE	\$	-
Estimation totale									\$	-

Articles divers

Tout article qui ne figure pas dans la liste présentée ci-dessus, mais qui figure dans la liste de prix publiée à jour du fournisseur au moment d'une commande subséquente sera facturé conformément à la liste de prix publiée, plus une majoration de ____ % ou moins un rabais de ____ %. Si la case de la majoration ou du rabais est laissée vide, la valeur sera considérée comme 0 %. Les produits non indiqués dans le présent document peuvent être achetés jusqu'à concurrence de quinze pour cent (15 %) de la valeur totale de l'offre à commandes.

Offres spéciales

En plus des prix inscrits à l'annexe B, le fournisseur peut offrir des rabais spéciaux à l'occasion de ventes de fin d'année, de surplus de production, de ventes spéciales et de promotions, etc., pour autant que le coût soit inférieur aux prix indiqués à l'annexe B.

Produits laitiers

Annexe B - Document de travail - Base de paiement									
BASE DES FORCES CANADIENNES/BASE DE SOUTIEN DE LA 3E DIVISION DU CANADA EDMONTON									
Autorité contractante :	Ian Taylor (edm023)								
No de référence du client :	W0127-14P001								
Numéro de la période :									
Pour la période du :									
Les prix unitaires fermes sont FAB destination et comprennent tous les frais de livraison et de déchargement (sauf indication contraire). Les frais supplémentaires ne seront pas acceptés.									
Les offrants doivent présenter des prix correspondant à l'unité demand. Si le format offert diffère du format demandé, l'offrant doit fournir les conversions vers les quantités approximatives. Par exemple : Format demandé = 1 caisse de 15 douzaines d'oeufs et la quantité approximative exigée pour l'année est de 200 caisses, le nombre total d'oeufs nécessaires = 36 000 (15 x 12 x 200 = 36 000). Si le format est 1 caisse de 25 douzaines d'oeufs, il faut réduire à 120 le nombre de caisses nécessaire pour l'année (25 x 12 x 120 = 36 000).									
Les articles en gras doivent être fournis selon la marque demandé ou équivalent.									
Les commandes spéciales et les articles des rapports de situation des commandes détaillés qui sont en stock ou ne sont pas en stock dans l'entrepôt de l'offrant et qui exigent un préavis de plus de trois (3) jours avant la livraison doivent être clairement indiqués comme tels dans le document de travail Annexe « B » - Base de paiement.									
No article	DESCRIPTION	FORMAT DEMANDÉ	QUANTITÉS APPROX. POUR 6 MOIS	Nom de l'entreprise :				U de M	Total calculé
	PRODUITS LAITIERS			Code du produit	Format offert	Prix unitaire	Frais de dépôt		
1	LAIT, BLANC 2 %	1 X 20 L	1,600					CH.	\$ -
2	LAIT, BLANC 2 %, FORMAT FORMAT IND.IDUJE	1 X 250 mL	130,000					CH.	\$ -
3	LAIT, ÉCRÉMÉ	1 X 20 L	800					CH.	\$ -
4	LAIT, CHOCOLAT 1%	1 X 20 L	1000					CH.	\$ -
5	LAIT CHOCOLAT 1%, FORMAT IND.	1 X 250 mL	60,000					CH.	\$ -
6	SANS LACTOSE 2%,	1 X 1 L	15					CH.	\$ -
7	CRÈME, MÉLANGE CRÈME ET LAIT, 10%	1 X 1 L	2,750					CH.	\$ -
8	CRÈME, FOUETTÉE 33%	1 X 1 L	2,750					CH.	\$ -
9	COLORANT À CAFÉ 10%, FORMAT FORMAT IND.	1 X 160 EA	25					SAC	\$ -
10	COLORANT À CAFÉ 18%, FORMAT FORMAT IND.	1 X 160 EA	25					SAC	\$ -
11	COLORANT À CAFÉ, CRÈME IRLANDAISE, FORM	1 X 288 EA	10					CAISSE	\$ -
12	COLORANT À CAFÉ, NOISETTES, FORMAT IND.	1 X 288 EA	10					CAISSE	\$ -
13	COLORANT À CAFÉ, VANILLE, FORMAT IND.	1 X 288 EA	10					CAISSE	\$ -
14	YOGOURT, NATURE	6 X 750 mL	15					CAISSE	\$ -
15	YOGOURT, ASSORTIS, FORMAT IND.	12 X 175 mL	600					CAISSE	\$ -
16	YOGOURT, ASST, SANS GRAS, FORMAT IND.	12 X 175 mL	600					CAISSE	\$ -
17	CRÈME SURE	1 X 500 mL	150					CH.	\$ -
18	FROMAGE COTTAGE 2%	1 X 3.5 KG	200					CH.	\$ -
19	BOISSON, SOYA, RÉGULIER	6 X 1.89 L	50					CAISSE	\$ -
20	BOISSON, SOYA, CHOCOLAT	6 X 1.89 L	25					CAISSE	\$ -

21	BOISSON, SOYA, FRAISES	6 X 1.89 L	25							CAISSE \$	-
22	BOISSON, SOYA, VANILLE	6 X 1.89 L	15							CAISSE \$	-
Estimation totale \$											-

Articles divers

Tout article qui ne figure pas dans la liste présentée ci-dessus, mais qui figure dans la liste de prix publiée à jour du fournisseur au moment d'une commande subséquente sera facturé conformément à la liste de prix publiée, plus une majoration de _____ % ou moins un rabais de _____ %. Si la case de la majoration ou du rabais est laissée vide, la valeur sera considérée comme 0 %. Les produits non indiqués dans le présent document peuvent être achetés jusqu'à concurrence de quinze pour cent (15 %) de la valeur totale de l'offre à commandes.

Offres spéciales

En plus des prix inscrits à l'annexe B, le fournisseur peut offrir des rabais spéciaux à l'occasion de ventes de fin d'année, de surplus de production, de ventes spéciales et de promotions, etc., pour autant que le coût soit inférieur aux prix indiqués à l'annexe B.

Pain et petits pains

		Annexe B - Document de travail - Base de paiement							
		BASE DES FORCES CANADIENNES/BASE DE SOUTIEN DE LA 3E DIVISION DU CANADA EDMONTON							
Autorité contractante :		Ian Taylor (edm023)							
No de référence du client :		W0127-14P001							
Numéro de la période :									
Pour la période du :									
Les prix unitaires fermes sont FAB destination et comprennent tous les frais de livraison et de déchargement (sauf indication contraire). Les frais supplémentaires ne seront pas acceptés.									
Les offrants doivent présenter des prix correspondant à l'unité demand. Si le format offert diffère du format demandé, l'offrant doit fournir les conversions vers les quantités approximatives. Par exemple : Format demandé = 1 caisse de 15 douzaines d'oeufs et la quantité approximative exigée pour l'année est de 200 caisses, le nombre total d'oeufs nécessaires = 36 000 (15 x 12 x 200 = 36 000). Si le format est 1 caisse de 25 douzaines d'oeufs, il faut réduire à 120 le nombre de caisses nécessaire pour l'année (25 x 12 x 120 = 36 000).									
Les commandes spéciales et les articles des rapports de situation des commandes détaillés qui sont en stock ou ne sont pas en stock dans l'entrepôt de l'offrant et qui exigent un préavis de plus de trois (3) jours avant la livraison doivent être clairement indiqués comme tels dans le document de travail Annexe « B » - Base de paiement.									
No art.	DESCRIPTION	FORMAT DEMANDÉ	QUANTITÉS APPROX. POUR 6 MOIS	Nom de l'entreprise :			TOTAL CALCULÉ		
				CODE DU PRODUIT	FORMAT OFFERT	PRIX UNITAIRE FERME		UNITÉ DE DIST.	
1	Pain, enrichi, sandwich - blanc, tranché, emballé	675 g	5000				miche	\$	-
2	Pain, enrichi, sandwich - 100% blé entier, tranché, emballé	675 g	3000				miche	\$	-
3	Pain, seigle Old Country, tranché, emballé	1360 g	400				miche	\$	-
4	Pain , 12 grains, tranché, emballé	600 g	225				miche	\$	-
5	Pain, Ancient Grain, tranché, emballé	600 g	225				miche	\$	-
6	Pain, lin, tranché, emballé	600 g	225				miche	\$	-
7	Pain, multi-grains, tranché, emballé	600 g	225				miche	\$	-
8	Pain, cannelle et raisins, tranché, emballé	680 g	100				miche	\$	-
9	Bagels, 12 grains, 6 par emballage	678 g	100				emballage	\$	-
10	Bagels, bleuets, 6 par emballage	678 g	100				emballage	\$	-
11	Bagels, cannelle et raisins, 6 par emballage	678 g	100				emballage	\$	-
12	Bagels, Everything, 6 par emballage	678 g	100				emballage	\$	-

13	Bagels, nature blancs, 6 par emballage	678 g	100				emballage	\$	-
14	Bagels, sésame, 6 par emballage	678 g	75				emballage	\$	-
15	Muffins anglais, extra croustillants, 6 par emballage	390 g	200				emballage	\$	-
16	Muffins anglais, 100 % blé entier, 6 par emballage	450 g	100				emballage	\$	-
17	Pain, pita, enrichi, blanc, 7", 6 par emballage	648 g	50				emballage	\$	-
18	Petits pains, blancs, 12 par emballage	444 g	100				emballage	\$	-
20	Petits pains, blanc, Kaiser, 4.5", 12 par emballage	1 x 4.5" x 12	1500				emballage	\$	-
21	Petits pains, à saucisses, 6" fendus, 6 par emballage	454 g	500				emballage	\$	-
22	Petits pains à sous-marins, 8" fendus, 6 par emballage	624 g	2000				emballage	\$	-
23	Deluxe, Hamburger, avec graines de sésame, fendu, tranché, 4", 12 par emballage	1 x 4" x 12	100				emballage	\$	-
24	Pains à hot dog, fendu, 6", 12 par emballage	1 x 6" x 12	100				emballage	\$	-
25	Tortilla, farine, fromage, 10", 6 par emballage	1 x 10" x 6	100				emballage	\$	-
26	Tortilla, farine, tomates, 10", 6 par emballage	1 x 10" x 6	100				emballage	\$	-
Estimation totale									\$0.00

ARTICLES D'ÉPICERIE DIVERS

Tout article qui ne figure pas dans la liste présentée ci-dessus, mais qui figure dans la liste de prix publiée à jour du fournisseur au moment d'une commande subséquente sera facturé conformément à la liste de prix publiée, plus une majoration de ____ % ou moins un rabais de ____ %. Si la case de la majoration ou du rabais est laissée vide, la valeur sera considérée comme 0 %. Les produits non indiqués dans le présent document peuvent être achetés jusqu'à concurrence de quinze pour cent (15 %) de la valeur totale de l'offre à commandes.

OFFRES SPÉCIALES

En plus des prix inscrits à l'annexe B, le fournisseur peut offrir des rabais spéciaux à l'occasion de ventes de fin d'année, de surplus de production, de ventes spéciales et de promotions, etc., pour autant que le coût soit inférieur aux prix indiqués à l'annexe B.

VIANDE, POISSON ET VOLAILLE

Annexe B - Document de travail - Base de paiement	
BASE DES FORCES CANADIENNES/BASE DE SOUTIEN DE LA 3E DIVISION DU CANADA EDMONTON	
Autorité contractante :	Ian Taylor (edim023)
No de référence du client :	W0127-14P001
Numéro de la période :	
Pour la période du :	

Les prix unitaires fermes sont FAB destination et comprennent tous les frais de livraison et de déchargement (sauf indication contraire). Les frais supplémentaires ne seront pas acceptés.

Les offrants doivent présenter des prix correspondant à l'unité demandé. Si le format offert diffère du format demandé, l'offrant doit fournir les conversions vers les quantités approximatives. Par exemple : Format demandé = 1 caisse de 15 douzaines d'oeufs et la quantité approximative exigée pour l'année est de 200 caisses, le nombre total d'oeufs nécessaires = 36 000 (15 x 12 x 200 = 36 000). Si le format est 1 caisse de 25 douzaines d'oeufs, il faut réduire à 120 le nombre de caisses nécessaire pour l'année (25 x 12 x 120 = 36 000).

Les commandes spéciales et les articles des rapports de situation des commandes détaillés qui sont en stock ou ne sont pas en stock dans l'entrepôt de l'offrant et qui exigent un préavis de plus de trois (3) jours avant la livraison doivent être clairement indiqués comme tels dans le document de travail Annexe « B » - Base de paiement.

No article	DESCRIPTION VIANDE, POISSON ET VOLAILLE	FORMAT DEMANDÉ	QUANTITÉ APPROX. POUR TROIS (3) MOIS	Nom de l'entreprise :			Total calculé
				Code de produit	Format offert	PRIX UNITAIRE	
1	DINDE, UTILITÉ, ENTIÈRE, 9-11 KG CH.	1 X 12 kg	650			KG	\$ -
2	DINDE, RÔTIE, CUITE, MORCEAUX DE VIANDE BLANCH	1 X 3 kg	200			KG	\$ -
3	LANIÈRES DE POULET PANÉES, MORCEAUX DE VIAN	1 X 5 kg	150			KG	\$ -
4	POULET À LA KIEV	24 x 168 gr	100			KG	\$ -
5	POULET, EN DÉS, 60/40 %, VIANDE BLANCHE, (DÉS DE	1 X 5 kg	300			KG	\$ -
6	POULET, POITRINE, CUITE, CHARCUTERIE,	1 X 6 kg	125			KG	\$ -
7	PILONS DE POULET, ENVIRON 112 G CH.	1 X 5 KG	150			KG	\$ -
8	POULET, HAUT DE CUISSON, DÉOSSÉ	1 X 5 kg	87.5			KG	\$ -
9	BURGERS DE POITRINE DE POULET, PANNÉS, 170 G CH	1 x 4 Kg	200			KG	\$ -
10	POULET , AILES, RÔTIES, ENVIRON 45 G CH.	1 X 10kg	125			KG	\$ -
11	POULET , QUARTS, SURGELÉ	1 X 20 kg	200			KG	\$ -
12	POULET , POITRINE, DÉOSSÉ, SANS LA PEAU, 170 G CH	1 X 4 kg	750			KG	\$ -
13	POULET , CORDON SUISSE	30 X 140 gr	62.5			KG	\$ -
14	VEAU, CORDON SUISSE	32 X 140 gr	60			KG	\$ -
15	BACON 16-18 MORCEAUX; COUPE CENTRALE	1 X 5 kg	1000			KG	\$ -
16	PORC, PETITES CÔTES LEVÉES DE DOS, PARÉES	1 X 15 kg	137.5			KG	\$ -
17	LONGE DE PORC, ENTIÈRE, DÉOSSÉE (PAS DANS UN	6 x 4 kg	400			KG	\$ -

51	BŒUF, FAUX-FILET, RÔTI, DÉOSSÉ	1 X 5 kg	1000					KG	\$	-
52	CÔTE DE BŒUF, BURGER 5 OZ CH.	1 X 5 KG	200					KG	\$	-
53	BOEUF, VIANDE À DONAIR, TRANCHÉE	1 X 4 kg	62.5					KG	\$	-
54	BOEUF, STEAK, PHILLY	1 X 4.54 kg	62.5					KG	\$	-
55	JAMBON, PULLMAN, CHARCUTERIE	1 x 4 Kg	625					KG	\$	-
56	PORC HACHÉ	1 x 4 Kg	15					KG	\$	-
57	AIL, ROULEAU	9 KG	87.5					KG	\$	-
58	VIANDE DE DINDE HACHÉE	1 x 4 Kg	87.5					KG	\$	-
59	BACON DE DOS, TRANCHÉ, 16-18 TRANCHES	1 x 4 Kg	50					KG	\$	-
60	QUEUES DE MORUE, 84 G CH	1 X 4.54 kg	20					KG	\$	-
61	MORUE EN PÂTE À FRIRE, 90 G CH	1 x 4 Kg	37.5					KG	\$	-
			0						\$	-
Estimation totale									\$	-

ARTICLES D'ÉPICERIE DIVERS

Tout article qui ne figure pas dans la liste présentée ci-dessus, mais qui figure dans la liste de prix publiée à jour du fournisseur au moment d'une commande subséquente sera facturé conformément à la liste de prix publiée, plus une majoration de ____ % ou moins un rabais de ____ %. Si la case de la majoration ou du rabais est laissée vide, la valeur sera considérée comme 0 %. Les produits non indiqués dans le présent document peuvent être achetés jusqu'à concurrence de quinze pour cent (15 %) de la valeur totale de l'offre à commandes.

OFFRES SPÉCIALES

En plus des prix inscrits à l'annexe B, le fournisseur peut offrir des rabais spéciaux à l'occasion de ventes de fin d'année, de surplus de production, de ventes spéciales et de promotions, etc., pour autant que le coût soit inférieur aux prix indiqués à l'annexe B.

FRUITS ET LÉGUMES FRAIS

Annexe B - Document de travail - Base de paiement

BASE DES FORCES CANADIENNES/BASE DE SOUTIEN DE LA 3E DIVISION DU CANADA EDMONTON

Autorité contractante : Ian Taylor (edm023)

No de référence du client : W0127-14P001

Numéro de la période :

Pour la période du :

Les prix unitaires fermes sont FAB destination et comprennent tous les frais de livraison et de déchargement (sauf indication contraire). Les frais supplémentaires ne seront pas acceptés.

Les offrants doivent présenter des prix correspondant à l'unité demand. Si le format offert diffère du format demandé, l'offrant doit fournir les conversions vers les quantités approximatives. Par exemple : Format demandé = 1 caisse de 15 douzaines d'oeufs et la quantité approximative exigée pour l'année est de 200 caisses, le nombre total d'oeufs nécessaires = 36 000 (15 x 12 x 200 = 36 000). Si le format est 1 caisse de 25 douzaines d'oeufs, il faut réduire à 120 le nombre de caisses nécessaire pour l'année (25 x 12 x 120 = 36 000).

Les commandes spéciales et les articles des rapports de situation des commandes détaillés qui sont en stock ou ne sont pas en stock dans l'entrepôt de l'offrant et qui exigent un préavis de plus de trois (3) jours avant la livraison doivent être clairement indiqués comme tels dans le document de travail Annexe « B » - Base de paiement.

NO ART.	DESCRIPTION	FORMAT DEMANDÉ	QUANTITÉS APPROX. POUR OU (1) MOIS	NOM DE L'ENTREPRISE :			TOTAL CALCULÉ
				CODE DU PRODUIT	FORMAT OFFERT	PRIX UNITAIRE FERME	
1	POMMES GALA, Canada DE FANTAISIE, 100/113 POMMES	18 kg	21				\$ -
2	BANANES CHIQUITA, POINTE VERTE, NO 5 PRÊTES	18 kg	13				\$ -
3	BROCOLI, COURONNE	9 kg	13				\$ -
4	CHOU ROUGE FRAIS, TÊTE DE TAILLE MOYENNE	22.7 kg	1				\$ -
5	CHOU VERT FRAIS, DE TAILLE MOYENNE	22.7 kg	3				\$ -
6	CANTALOUPS, FANTAISIE, FRAIS	ENTRE 15 ET 18	25				\$ -
7	CAROTTES, GÉANTES	22.7 kg	17				\$ -
8	CHOU-FLEUR, FRAIS, EMBALLAGE CELLO, QUALITÉ SUPÉRIEURE 12	11.35 kg	17				\$ -
9	CÉLÉRI FRAIS, TIGES, 24 UNITÉS	27 kg	17				\$ -
10	CONCOMBRES ANGLAIS, LONG	12 COUNT	25				\$ -
11	RAISINS VERTS, SANS PÉPINS	8 KG	13				\$ -
12	RAISINS ROUGES, SANS PÉPINS	8 KG	13				\$ -
13	MELON MIEL	8 COUNT	25				\$ -

W0127-14P001 - Annexe B, Documents de travail - Base de paiement FRUITS ET LÉGUMES FRAIS

14	KIWI, POIDS MOYEN 99 G CH., 100 UNITÉS	10 KG	8				CAISSE	\$	-
15	CITRONS, MOYENS, 100 UNITÉS	18 KG	3				CAISSE	\$	-
16	LAITUE ROMAINE FRAÎCHE, PARÉE, EMBALLAGE CELLO	4 X 6 COUNT	13				CAISSE	\$	-
17	LAITUE ICEBERG, PARÉE, EMBALLAGE CELLO	24 COUNT	8				CAISSE	\$	-
18	LAITUE, FEUILLES VERTES, NETTOYÉE, PARÉE	4 X 6 COUNT	13				CAISSE	\$	-
19	CHAMPIGNONS, BOUTONS, NO1, VOILE INTACT	4.54 KG	38				CAISSE	\$	-
20	OIGNONS JAUNES, GÉANTS, PAQUET SVC ALIM.	22.7 KG	21				CAISSE	\$	-
21	OIGNONS ROUGES, GÉANTS	11.35 KG	8				CAISSE	\$	-
22	OIGNONS VERTS, PARÉS, EMBALLAGE CELLO, SANS GLACE	3.63 KG	8				CAISSE	\$	-
23	ANANAS, 7, FRAIS, DORÉ, TRÈS SUCRÉ	7 COUNT	17				CAISSE	\$	-
24	ORANGES NAVEL, CANADA DE FANTAISIE, FRAIS	113 COUNT	33				CAISSE	\$	-
25	POIVRONS VERTS, DÉCLASSÉS	11.36 KG	13				CAISSE	\$	-
26	POIVRONS ROUGES, DÉCLASSÉS	11.36 KG	13				CAISSE	\$	-
27	RADIS ROUGE, EMBALLAGE CELLO, FRAIS	6.36 KG	17				CAISSE	\$	-
28	ÉPINARDS, CELLO	4.56 KG	13				CAISSE	\$	-
29	COURGETTE, TAILLE MOYENNE	11.36 KG	8				CAISSE	\$	-
30	TOMATES, TAILLE MOYENNE, 6 X 6 FRAÎCHES, PRÊTES À CONSOMMER	11.36 KG	33				CAISSE	\$	-
31	NAVETS, FRAIS, LAVÉS	22.7 KG	8				CAISSE	\$	-
32	MELON D'EAU, MOYENNE 16 LB, SANS PÉPINS, ROUGE	6 COUNT	13				CAISSE	\$	-
33	POMMES DE TERRE, RUSSET, À CUIRE AU FOUR, 100 UNITÉS	22.7 KG	83				CAISSE	\$	-
34	TOMATES CERISES	12 / 1 PINT	17				CAISSE	\$	-
35	LAITUE, JEUNES POUSSÉS (MÉLANGE PRINTANIER)	1.36 KG	10				CAISSE	\$	-
36	FRAISES FRAÎCHES	3.63 KG	17				CAISSE	\$	-
37	POIRES FRAÎCHES, 100/110 UNITÉS	18 KG	4				CAISSE	\$	-
38	MÛRES	12 X 170 GM	7				CAISSE	\$	-
39	BLEUETS	12 X 170 GM	7				CAISSE	\$	-
40	FRAMBOISES	12 X 170 GM	7				CAISSE	\$	-
41	PATATES DOUCES	18 KG	3				CAISSE	\$	-
Estimation totale								\$	-

ARTICLES D'ÉPICERIE DIVERS

Tout article qui ne figure pas dans la liste présentée ci-dessus, mais qui figure dans la liste de prix publiée à jour du fournisseur au moment d'une commande subséquente sera facturé conformément à la liste de prix publiée, plus une majoration de _____ % ou moins un rabais de _____ %. Si la case de la majoration ou du rabais est laissée vide, la valeur sera considérée comme 0 %. Les produits non indiqués dans le présent document peuvent être achetés jusqu'à concurrence de quinze pour cent (15 %) de la valeur totale de l'offre à commandes.

OFFRES SPÉCIALES

En plus des prix inscrits à l'annexe B, le fournisseur peut offrir des rabais spéciaux à l'occasion de ventes de fin d'année, de surplus de production, de ventes spéciales et de promotions, etc., pour autant que le coût soit inférieur aux prix indiqués à l'annexe B.